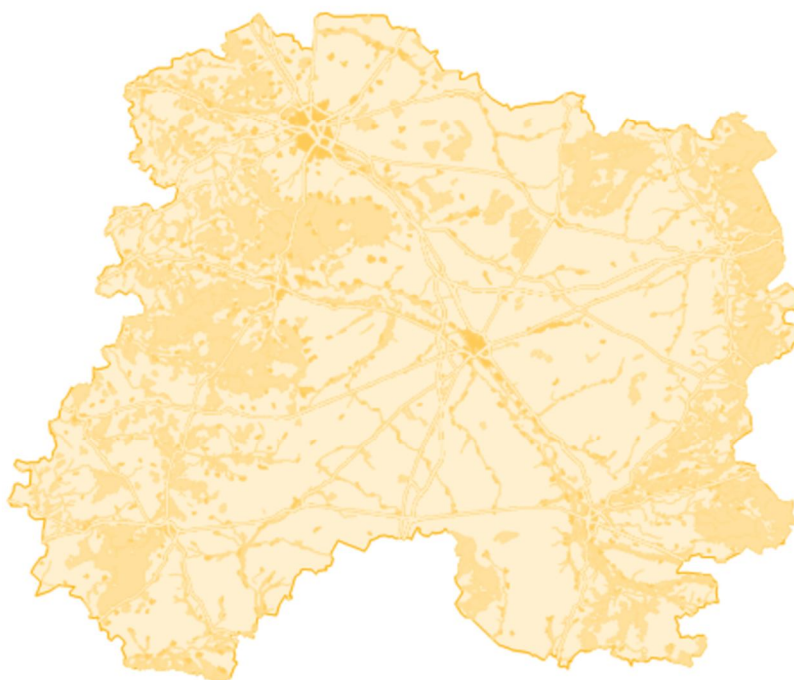


# Distribution publique de GAZ



## Rapport de la mission de contrôle

au titre de l'année 2013



web



Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne



*Toute délégation d'un service public nécessite que l'autorité concédante contrôle le bon accomplissement du service qu'elle a confié à un tiers, le concessionnaire.*

*Ce document retrace cette obligation pour les 19 communes qui ont délégué l'organisation de la distribution de gaz naturel sur leur territoire au SIEM.*

*Bonne lecture.*

*Jean-Yves LACAUGIRAUD,  
Agent assermenté du SIEM*

# SOMMAIRE

<b>LE SECTEUR DU GAZ</b>	<b>P. 7</b>
1 – Les activités du gaz naturel	P. 7
2 – La distribution publique de gaz	P. 8
3 – Les évolutions de la distribution de gaz : le compteur évolué	P. 10
<b>LA DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA MARNE</b>	<b>P. 12</b>
1 – Le concessionnaire	P. 13
2 – Le SIEM et la concession gaz	P. 14
<b>LE PATRIMOINE TECHNIQUE</b>	<b>P. 16</b>
1 – L'infrastructure gazière	P. 16
2 – Les ouvrages de la concession	P. 17
3 – Contrôle de la gestion des ouvrages (GDO)	P. 21
<b>LES TRAVAUX REALISES SUR LA CONCESSION</b>	<b>P. 22</b>
1 – Les réseaux de canalisation	P. 22
2 – Les branchements	P. 23
<b>LES DONNEES FINANCIERES</b>	<b>P. 24</b>
1 – Le patrimoine financier de la concession	P. 24
2 – Les dépenses du concessionnaire	P. 29
3 – Les comptes d'exploitation du concessionnaire	P. 30
4 – Le droit du concédant	P. 32

<b>LA SECURITE ET LA DISTRIBUTION DE GAZ</b>	<b>P. 34</b>
1 – La surveillance et la maintenance des ouvrages	P. 34
2 – Le suivi des travaux de tiers	P. 38
<b>LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ</b>	<b>P. 39</b>
1 – L’analyse des appels	P. 39
2 – Les incidents survenus en 2013	P. 41
<b>LE POUVOIR CALORIFIQUE SUPERIEUR DU GAZ (PCS)</b>	<b>P. 46</b>
1 – Principes généraux	P. 46
2 – Le contrôle du pouvoir calorifique du gaz	P. 47
<b>LES DONNEES « CLIENTELE »</b>	<b>P. 48</b>
1 – Répartition des clients et des quantités acheminées par contrat	P. 48
2 – Les services proposés aux clients par GRDF	P. 50
3 – La satisfaction des clients	P. 50
<b>Bilan du contrôle 2013</b>	<b>P. 51</b>
<b>ANNEXES : Synthèse par communes</b>	<b>P. 53</b>

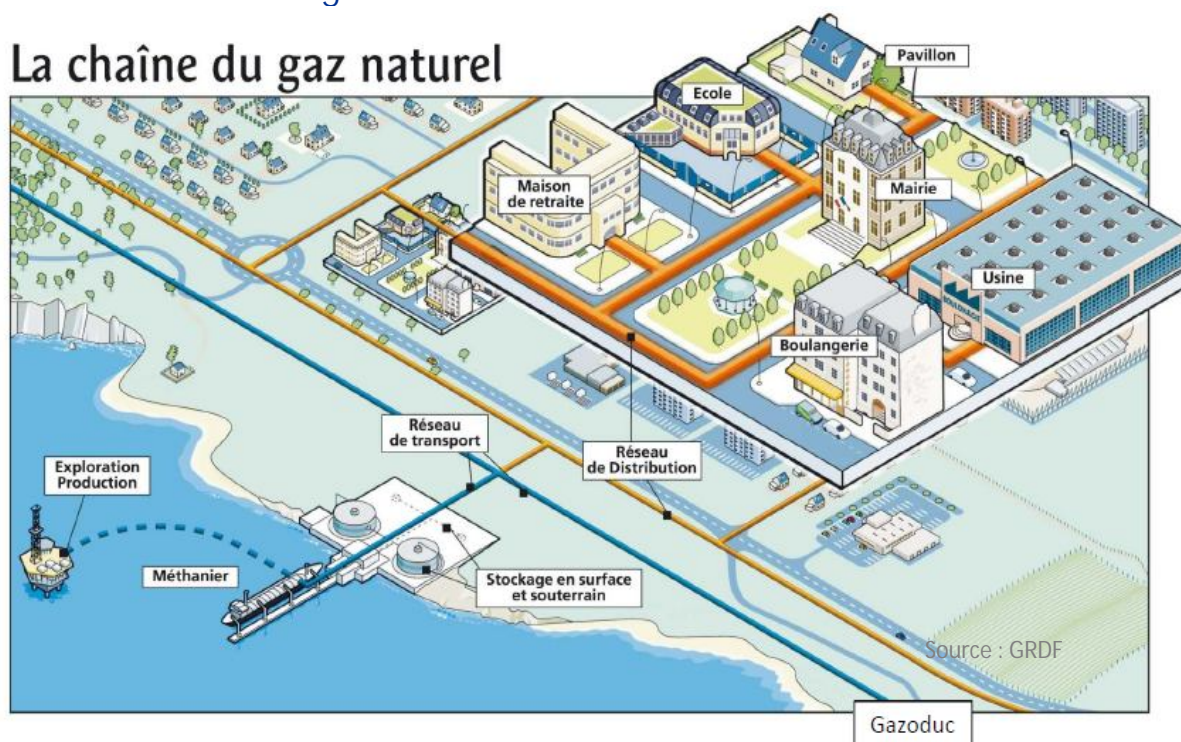


# Le secteur du gaz

Le secteur du gaz est fractionné en plusieurs activités que sont la production, les réseaux de transport et de distribution. A ceux-ci s'ajoute, compte tenu de la faible production nationale de gaz, le stockage du gaz importé. La France importe plus de 98 % de sa consommation de gaz du Moyen-Orient, de la Russie, de la Norvège et des Pays Bas.

## I – Les activités du gaz naturel

### La chaîne du gaz naturel



Le gaz naturel est acheminé en France depuis les sources de production par voie maritime ou par voie terrestre suivant sa provenance :

- **Voie maritime** : Le gaz est alors liquéfié et transporté par bateau jusqu'à des ports méthaniers (ou terminaux méthaniers). Ceux-ci sont équipés de réservoirs de stockage temporaire et d'unités de regazéification afin de pouvoir injecter le gaz dans les réseaux de transport.

Le gaz naturel liquéfié (GNL) occupe 600 fois moins de place que celui qui est injecté dans les réseaux gaz.

- **Voie terrestre** : le gaz naturel est importé dans des gazoducs interconnectés entre les réseaux des pays voisins et le réseau de transport français.

Le gaz est stocké pour tenir compte de la saisonnalité de sa consommation et pour permettre l'équilibrage des réseaux de transport.

**Le réseau de transport** est l'ensemble des canalisations à haute pression et de grand diamètre. Il est un maillon essentiel à l'interconnexion du marché français avec le reste du marché européen. Il fournit les consommateurs industriels les plus importants.

**Les réseaux de distribution** permettent l'acheminement du gaz depuis les réseaux de transport jusqu'aux consommateurs finals. Vingt-cinq entreprises de distribution de gaz assurent ce service. GRDF occupe 96 % du marché.

## II – La distribution publique de gaz

Les activités gazières regroupent d'une part les exigences européennes vers une libéralisation plus grande de ce secteur et d'autre part les obligations de service public où l'Etat et les collectivités locales se partagent les responsabilités. La fourniture et la production entrent dans le marché concurrentiel avec cependant une obligation de service public. Le stockage, régi par des concessions, et les réseaux de transport de gaz, soumis par la loi à un régime d'autorisation, sont des services publics nationaux. *L'exploitation des réseaux de distribution est un service public communal.*

***Les collectivités locales ou leurs groupements sont Autorités Organisatrices de la Distribution (AOD) publique de gaz. Elles sont propriétaires des ouvrages du réseau de distribution du gaz. Elles signent un contrat de concession avec l'une des 25 entreprises de distribution de gaz à qui elles délèguent la mission de service public de la distribution de gaz.***

### 1 – La délégation de service public

Le choix du gestionnaire est imposé par la loi. L'article L 111-53 du code de l'énergie précise que les concessions dotées de réseaux existants doivent prendre, comme gestionnaire, l'opérateur historique, c'est-à-dire GRDF ou une entreprise locale de distribution (ELD). Par contre, les concessions qui n'ont pas encore de réseaux font appel dans le cadre d'un appel d'offres à un gestionnaire de réseau parmi les distributeurs agréés à cet effet par le Ministre chargé de l'énergie.

Suivant l'article L 2224-31 du CGCT, les collectivités locales ou leurs groupements concluent et négocient des contrats de concession avec le gestionnaire de réseau :

*« Sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz en application de l'article 6 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 36 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 précitée, négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions. ».*

### 2 – Le contrat de concession

Le contrat de concession attribue aux deux cocontractants des obligations. Le gestionnaire de réseau, dénommé concessionnaire, doit assurer la mission de service public de la distribution du gaz. L'autorité concédante doit contrôler cette mission.

Le concessionnaire est rémunéré par le tarif d'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD). Il verse à l'AOD pour certains contrats de concession une redevance de fonctionnement en contrepartie des dépenses supportées par l'autorité concédante pour le contrôle de la mission de service public.

#### 2-1 – La mission de service public de la distribution du gaz

Le concessionnaire gère la distribution du gaz sur le territoire de la concession. Il garantit aux fournisseurs de gaz un accès libre et non discriminatoire à ses infrastructures. Il assure le raccordement des particuliers et des entreprises au réseau de distribution de gaz naturel. Il gère en toute impartialité les demandes de changement de fournisseur de gaz naturel des consommateurs.



Il doit assurer :

- La continuité de la fourniture de gaz,
- La sécurité des personnes et des installations en amont du raccordement des consommateurs finals,
- La protection de l'environnement, en particulier l'application de mesures d'économies d'énergies.

A ce titre, le concessionnaire exploite, développe et entretient le réseau. Tous les investissements sur le réseau sont effectués par le concessionnaire. Néanmoins, comme le précise l'article L 432-5 du code de l'énergie, rien n'empêche l'autorité concédante d'être maître d'ouvrage pour des travaux de développement des réseaux publics de distribution.

De plus, le concessionnaire n'est pas obligé de procéder aux extensions de réseaux non rentables. Un arrêté de 2008 fixe le taux de rentabilité des opérations de desserte gazière. Ce taux est le rapport entre les bénéfices attendus et les dépenses d'investissement à réaliser (B/I) pour permettre le raccordement d'une commune ou d'un client au réseau de gaz naturel. Mais, là encore, l'article L 432-7 du code de l'énergie permet à l'autorité concédante de verser des participations pour permettre la réalisation des extensions non rentables.

## **2-2 – Le contrôle de la mission de service public**

En contrepartie de cette délégation de service public à une entreprise privée, l'autorité concédante exerce un contrôle sur l'activité et les résultats du concessionnaire. Ce contrôle repose sur la qualité de la distribution de l'énergie et sur la valeur du patrimoine. Les risques les plus sérieux sont d'une part l'insuffisance des efforts de maintenance des ouvrages concédés et d'autre part l'enregistrement incorrect ou non exhaustif du patrimoine mis en concession.

Le concessionnaire fournit annuellement un compte rendu d'activité (CRAC) à l'autorité concédante avant le 30 juin de l'année N+1 (art L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il transmet toutes les informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à la mission de contrôle de l'autorité concédante.

Il communique chaque année :

- Les données générales de la concession,
- Le compte d'exploitation de la concession avec les principaux éléments des comptes de charges et de recettes,
- L'inventaire physique et financier du patrimoine en concession dont la valeur nette et la valeur de remplacement des ouvrages concédés,
- L'état du réseau de distribution (extension, déclassement),
- Les investissements et la maintenance sur la concession,
- Les mesures relatives à la sécurité des personnes et des biens,
- La qualité du service.

### III – Les évolutions de la distribution de gaz : Le compteur évolué

#### 1 – Le contexte réglementaire

Dès 2009, dans le cadre des politiques énergétiques, l'union Européenne a préconisé aux états membres de développer des systèmes de comptage intelligent qui permettraient aux consommateurs de mieux comprendre leurs dépenses et d'engager des actions en faveur de la sobriété énergétique. Ces objectifs ont été transcrits en France dans le code de l'énergie, articles L. 341-4 et L. 453-7.

Ces compteurs évolués, dits intelligents ou communicants, sont dotés de technologies avancées AMR (Automated Meter Reading). Cette technique autorise la transmission en temps réel des données de consommation énergétique des points de livraison (maison, bureaux, entreprises) par téléphone ou par courants porteurs en ligne (CPL) au gestionnaire de réseaux.

#### 2 – Le compteur communicant GAZPAR



Le projet de compteurs communicants GAZ, dénommé GAZPAR, a été lancé par GRDF en 2007 en étroite collaboration avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et toutes les parties intéressées (collectivités locales, autorités concédantes, fournisseurs de gaz naturel, associations de consommateurs). Les attentes de chaque partie ont été prises en compte pour définir les fonctionnalités du système et l'apport de celles-ci dans la relation clientèle et la création de nouveaux services.

En 2010, 20 000 compteurs gaz communicants ont été installés dans 4 régions françaises. Cette expérimentation a permis à GRDF d'effectuer des tests techniques, économiques et de connaître l'avis des clients.

En 2011, La CRE a délibéré en faveur du lancement de la phase construction du projet.

#### Les intentions du compteur GAZPAR

Le compteur GAZPAR doit permettre la transmission à distance chaque mois des index de consommation réelle. Il répond ainsi à deux objectifs précis :

##### L'amélioration du service rendu aux consommateurs dont :

- la relève mensuelle à distance sans déranger le client,
- la mise à disposition de l'index réel lors de modification (mise hors ou en service, changement de fournisseur ou de tarif),
- un relevé sur la consommation quotidienne (en volume (m<sup>3</sup>) ou en énergie (kWh) avec un pouvoir calorifique supérieur moyen) sur un site internet géré par GRDF, accessible aux consommateurs,
- le développement de service notamment en matière de la demande de la maîtrise de l'énergie (MDE),

##### La modernisation du réseau gaz et le développement des « smart gas grids »

Le système de comptage évolué est la première étape vers les réseaux intelligents de gaz qui permettront un jour l'injection du biométhane dans les canalisations et l'interconnexion des réseaux gaziers avec les réseaux électriques ou de chaleur. De ces évolutions techniques naitront peut être dans un futur proche les solutions au stockage des énergies renouvelables. La part du gaz vert dans la fourniture de gaz pourrait avoisiner les 75 % en 2050.

### 3 – Le déploiement du compteur intelligent

En 2014 : approbation ministérielle du déploiement par GRDF du compteur Gazpar.

Le déploiement consistera :

- au remplacement de 11 millions de compteurs gaz existants par des compteurs équipés de modules radio,
- à l'installation, sur des toits d'immeubles ou des points surélevés, de 15 000 concentrateurs comparables à des récepteurs radio,
- au développement des systèmes d'information de GRDF qui vont ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation.

Aucun usager du gaz ne pourra s'opposer à la pose de ce compteur qui n'appartient pas à l'abonné.

↳ En 2014, lancement des procédures d'appel d'offres,

↳ De fin 2015 à 2016, année pilote avec la pose de 150 000 compteurs sur quatre territoires, Bretagne, Normandie, Ile de France et Rhône Alpes rassemblant 24 communes,

↳ De fin 2016 à 2022, installation des compteurs.

Le coût de cette installation est évalué à 1 Md€. Il sera répercuté sur chaque abonné entre 2 et 3 euros par an. Par délibération en date du 17 juillet 2014, la CRE a défini des cadres de régulation pour responsabiliser GRDF et inciter à la bonne réussite du projet en matière de performance et de respect des délais. Le distributeur devra, à ce titre, assumer les conséquences financières d'éventuelles dérives.

### 4 – GAZPAR dans la concession SIEM



Une réunion s'est déroulée dans les bureaux du SIEM le 23 janvier 2014 regroupant GRDF et les communes adhérentes à la compétence de la distribution publique de gaz au syndicat. Le thème de cette réunion a été la présentation du compteur communicant GAZPAR.

Les représentants de GRDF ont présenté les finalités de ce compteur qui vont de l'amélioration du service proposé au client par le distributeur à la recherche d'innovations techniques en passant par la maîtrise de la demande en énergies.

Enfin, GRDF a expliqué que le déploiement de GAZPAR commencerait par l'installation des concentrateurs. A cette fin, les communes doivent proposer un « point haut », de 12 à 15 m, dans leurs communes afin d'y installer le concentrateur. Celui-ci relayera par internet les données de consommation de plusieurs compteurs au système d'information national de GRDF (par téléphonie mobile ou réseaux filaires).

La commune propose le « point haut » par délibération et signe ensuite une convention avec GRDF. A ce jour, cette formalité est réglée pour quatre communes et est en cours pour cinq autres.



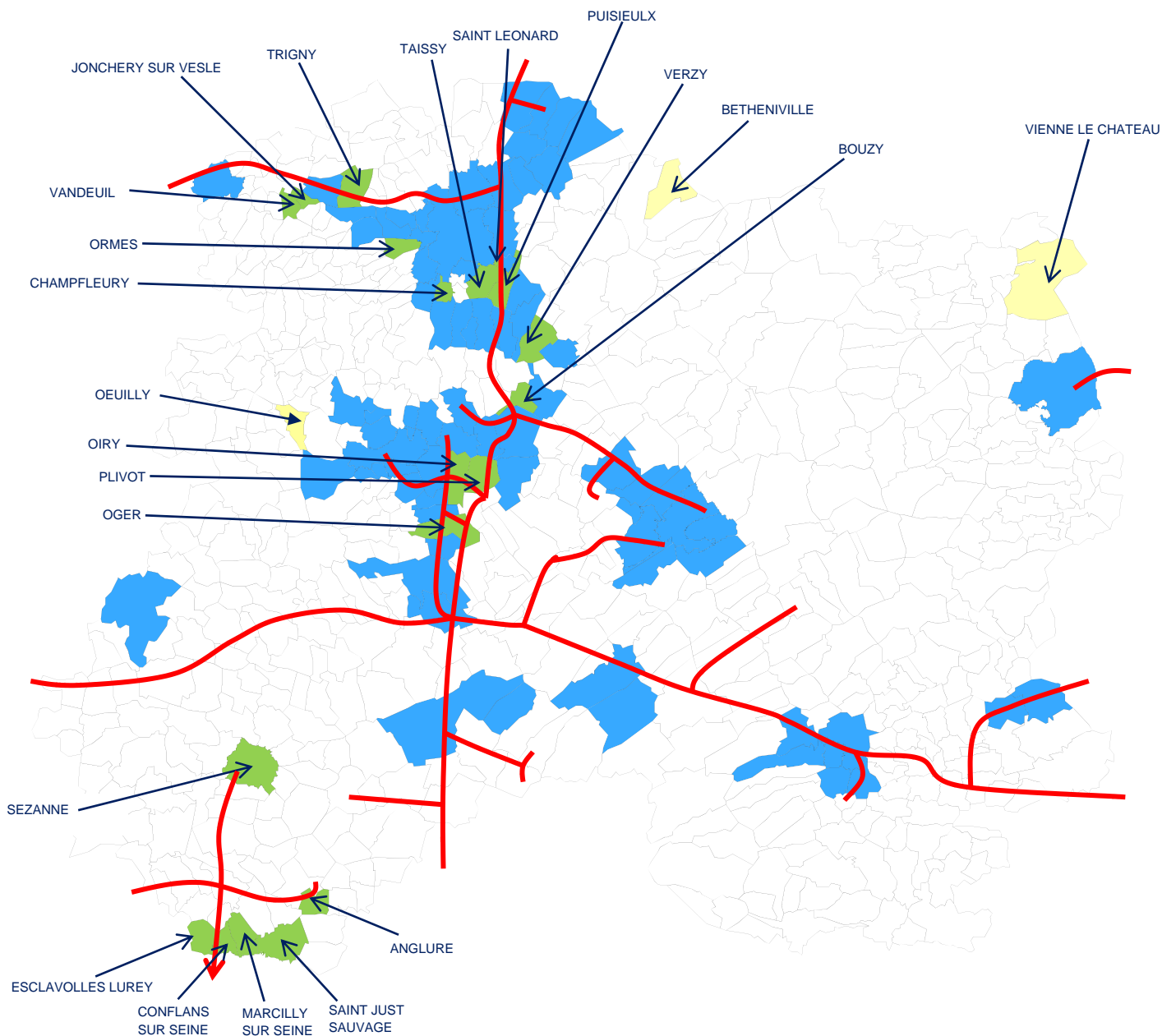
Pour finir, il est à noter qu'une entreprise rémoise a été retenue pour construire environ 4 millions de compteurs.

# La distribution de gaz dans la marne

98 communes de la MARNE sont desservies en gaz au 31 décembre 2013.

19 communes adhèrent au SIEM.

Un seul concessionnaire : Gaz Réseau Distribution France (GRDF)



## Communes et compétence GAZ

<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span>	Communes non desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM	( 3 )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span>	Communes desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM	( 19 )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span>	Communes desservies en GAZ	( 79 )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:white; border:1px solid black;"></span>	Communes non desservies en GAZ	(519)
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:red; border:1px solid black;"></span>	Réseaux de transport GAZ	

## I – Le concessionnaire

En 1946, la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz, a créé un établissement public chargé du transport et de la distribution du gaz. La déréglementation de la fourniture de l'électricité et du gaz dans les années 2000 a imposé la séparation des activités identifiées comme des monopoles naturels.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société GRDF a été créée. Filiale à 100% de GDF SUEZ, elle a la charge de la distribution de gaz naturel en France.

GRDF, c'est :

- 10,9 millions de clients en France,
- 9 515 communes desservies,
- 195 851 kms de réseau de gaz naturel,
- 11 595 collaborateurs,
- 319 TWh de gaz naturel acheminés,
- 700 millions d'euros investis pour entretenir et exploiter le réseau,
- 140 opérateurs de l'Urgence Sécurité Gaz diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz.  
Ce personnel est basé dans trois centres en France, Toulouse, Sartrouville et Lyon. Il réceptionne tous les appels du numéro d'urgence.



### 1 – Le concessionnaire dans la MARNE

- 113 091 clients,
- 98 communes desservies,
- 1 742 kms de réseau de gaz naturel,
- 170 collaborateurs,  
*Ce personnel intervient indifféremment dans toutes les communes desservies en gaz. Il n'y a logiquement pas de personnel dédié pour les communes adhérentes au syndicat*
- 4,17 TWh de gaz naturel acheminés,
- 4,5 millions d'euros investis pour entretenir et exploités le réseau,

## II – Le SIEM et la concession gaz

Le SIEM est un EPCI dont la compétence principale est l'organisation de la distribution publique de l'électricité. Toutes les communes de la MARNE adhèrent au syndicat pour cette compétence. Mais tout adhérent peut aussi souscrire à d'autres compétences dont l'organisation de la distribution publique de gaz.

19 communes marnaises ont fait ce choix dont BOUZY en 2013. Pour ces collectivités, le SIEM est l'autorité concédante du service public de distribution de gaz naturel. A ce titre, le syndicat exerce son devoir de contrôle de la délégation de service public de gaz signée avec GRDF.

Il est à noter que trois autres communes de la MARNE ont délégué la compétence GAZ au SIEM sans être desservies en gaz. Il s'agit de BETHENVILLE, OEUILLY et VIENNE LE CHATEAU.

COMMUNES	POPULATION <sup>(1)</sup>	CONTRAT DE CONCESSION	Type de concession	DELEGATION AU SIEM <sup>(2)</sup>
ANGLURE	848	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
CONFLANS SUR SEINE	678	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
ESCLAVOLLES LUREY	575	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
MARCILLY SUR SEINE	630	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
SAINT JUST SAUVAGE	1539	03/07/1998	Syndicale	10/12/2007
BOUZY	945	07/11/2000	Communale	12/12/2013
CHAMPFLEURY	534	21/10/1997	Communale	13/07/2007
JONCHERY SUR VESLE	1970	26/02/1991	Communale	26/10/2009
OGER	575	27/11/1989	Communale	13/07/2007
OIRY	880	03/11/2000	Communale	07/07/2010
ORMES	453	10/08/2009	Communale	15/06/2009
PLIVOT	763	01/04/1999	Communale	12/02/2008
PUISIEULX	366	02/03/2004	Communale	12/02/2008
SAINT LEONARD	94	08/06/1990	Communale	13/07/2007
SEZANNE	5264	03/07/1998	Communale	12/02/2008
TAISSY	2317	03/02/2004	Communale	13/07/2007
TRIGNY	537	27/03/2002	Communale	07/07/2010
VANDEUIL	198	30/11/2005	Communale	15/06/2009
VERZY	1056	25/11/1997	Communale	13/12/2010

(1) Populations légales de 2010 (Chiffres utilisés pour l'année 2013 - source INSEE)

(2) Correspond à la date de transmission de la délibération à la préfecture de la Marne.

Le SIEM a signé avec GRDF un seul avenant au contrat de concession le 10 décembre 2007. Il concerne les communes de l'ancien syndicat de la région de SEZANNE (SERS), ANGLURE, CONFLANS SUR SEINE, ESCLAVOLLES LUREY, MARCILLY SUR SEINE et SAINT JUST SAUVAGE. Pour les autres communes, les délibérations de la commune et du SIEM suffisent au concessionnaire pour entériner le transfert de compétence.

Les communes ont signé avec GRDF un contrat de concession mais à des dates distinctes et avec des règles et des cahiers des charges différents.

- ↪ 3 communes ont signé avant 1994, elles ont un contrat de type 1961 dont la particularité est l'absence de redevance R1 et de Compte Rendu d'Activité de Concession (CRAC),



Il est à noter que dans le cadre de son contrôle de concession, le SIEM demande chaque année au concessionnaire les données financières, techniques et de clientèle de ces trois communes. Chaque année, GRDF répond favorablement à notre demande.

- ↪ 14 communes ont signé après 1994 et la refonte du cahier des charges de concession. Le gestionnaire des réseaux de distribution verse une redevance R1 et transmet un CRAC de chaque collectivité à l'autorité concédante,
- ↪ 2 communes ont signé un contrat de concession suite à une mise en concurrence des distributeurs agréés pour la création et l'entretien de leurs réseaux. Elles ont retenu GRDF.

## 1 – La concession en chiffres

- 4 793 de clients,
- 19 communes desservies,
- 157,30 kms de réseau de gaz naturel,
- 0,16 TWh de gaz naturel acheminés,
- 32,82 m/usager de canalisation,
- 2,42 k€ d'actif brut/usager,
- 33,81 MWh/usager de gaz acheminé



# Le patrimoine technique

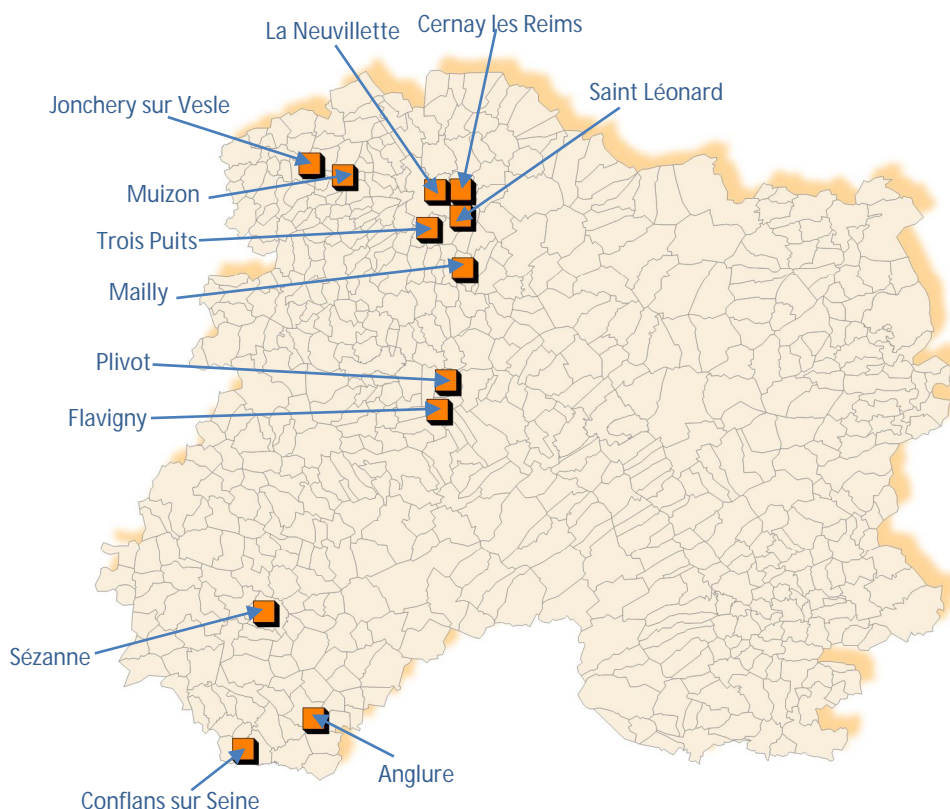
## I – L'infrastructure gazière

On nomme infrastructures gazières toutes les installations (terminaux méthaniers, sites de stockage, réseaux de transport, réseaux de distribution) qui assurent l'approvisionnement en gaz des consommateurs.

### Les postes de livraison

Dernier maillon du réseau de transport, les postes de livraison permettent la fourniture du gaz naturel en fonction des besoins exprimés par l'abonné (pression, débit, température...). Ils transforment la pression de 64 bar en pression de 8 ou 4 bar. Ces postes assurent aussi le comptage du gaz naturel livré au client. Ils se trouvent généralement à l'entrée des agglomérations ou directement chez les clients industriels.

Ils sont 12 à alimenter les 19 communes en concession.



Poste de livraison de CERNAY LES REIMS





## II – Les ouvrages de la concession

C'est à la sortie des postes de livraison que commence le patrimoine du SIEM (par délégation des communes) et la mission de service public de la distribution de gaz.

### 1 - Les conduites de distribution

Les conduites (ou canalisations) assurent la livraison du gaz depuis les postes de livraison jusqu'aux branchements des clients.

Le réseau de distribution de gaz naturel de la concession au 31 décembre 2013 est composé de 157 301,50 m de conduites. Il a globalement augmenté de 7 483,60 m au cours de l'année 2013.

#### Evolution du réseau (en m)

Linéaires au 31/12/2012	Variation de périmètre (BOUZY)	Extension – renouvellement de réseaux	Abandon de conduites	correction d'inventaire	Linéaires au 31/12/2013
149 817,90	7 062,00	541,00	-47,00	-72,40	157 301,50

A périmètre constant, les linéaires de la concession ont augmenté de 541 m

La différence, à savoir - 72,4 m, correspond à des régularisations sur les données des années précédentes.

#### 1-1 – Les réseaux de gaz par type de pression en mètres

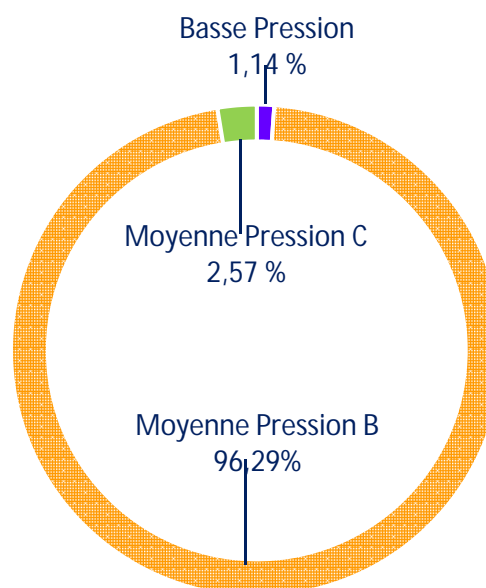
L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression ». Les canalisations en moyenne pression B sont actuellement utilisées pour les clients particuliers. Les canalisations en moyenne pression C servent pour les conduites d'amenée ou pour les clients industriels.

La concession est composée de :

- 1 792,40 m en basse pression (BP)<sup>1</sup>,
- 155 509,10 m en moyenne pression (MP),  
Dont 151 468,40 m en MP B<sup>2</sup>,  
4 040,70 m en MP C<sup>3</sup>.

**98,86 % des conduites sont en moyenne pression.**

#### Taux des canalisations par pression



<sup>1</sup> BP : Pression comprise entre 0,017 et 0,05 bar

MPA : Pression comprise entre 0,05 et 0,4 bar (il n'y en a pas sur la concession)

<sup>2</sup> MP B : Pression comprise entre 0,4 et 4 bars

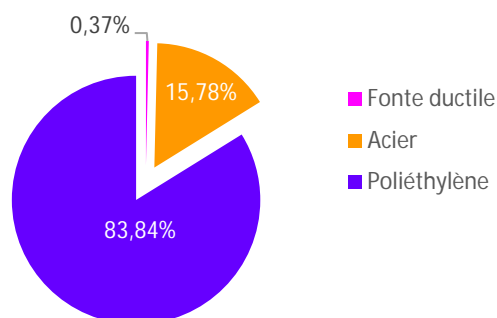
<sup>3</sup> MP C : Pression comprise entre 4 bars et 19,2 bar

## 1-2 – Les réseaux de gaz par type de matériaux en mètres

Les matériaux utilisés sont la fonte ductile, l'acier et le polyéthylène.

Matériau	Fonte ductile	Acier	Poliéthylène
Linéaire (m)	587,20	24 828,60	131 885,70

### Taux des canalisations par matériaux



La fonte ductile n'est plus employée et est appelée à disparaître par la force des renouvellements.

## 1-3 – Les réseaux par communes (m)

COMMUNES	BP (≤50 m bars)	MPB (<0,4 bars et 4 bars)	MPC (< 4 bars)	TOTAL
ANGLURE		7 877,00		7 877,00
CONFLANS SUR SEINE		6 162,00	62,00	6 224,00
ESCLAVOLLES LUREY		4 430,00		4 430,00
MARCILLY SUR SEINE		4 401,00		4 401,00
SAINT JUST SAUVAGE		13 887,00		13 887,00
BOUZY		7 062,00		7 062,00
CHAMPFLEURY		4 267,60		4 267,60
JONCHERY SUR VESLE		10 932,90		10 932,90
OGER		9 697,00		9 697,00
OIRY		8 768,00		8 768,00
ORMES		989,00		989,00
PLIVOT		8 502,00		8 502,00
PUISIEULX		3 520,20	412,00	3 932,20
SAINT LEONARD		596,00	2 145,20	2 741,20
SEZANNE	1 792,40	31 257,90	1 108,50	34 158,80
TAISSY		12 958,90	313,00	13 271,90
TRIGNY		6 284,00		6 284,00
VANDEUIL		404,30		404,30
VERZY		9 471,60		9 471,60
TOTAL	1 792,40	151 468,40	4 040,70	157 301,50

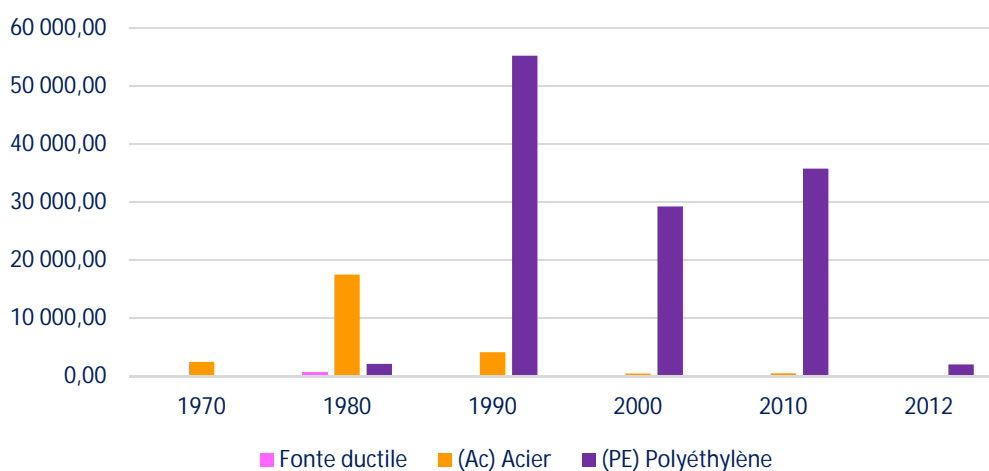
## 1-4 – L'âge des réseaux de gaz

L'âge moyen des linéaires de canalisation, tous matériaux confondus, est de 21,94 ans/m. Néanmoins, 1 993 m de canalisation ont plus de 45 ans soit 1,26 % du réseau total. Ils ont été posés en 1967 à SEZANNE et sont en acier.

Il existe logiquement des différences énormes d'âge moyen entre les matériaux :

- Fonte ductile : 36,85 ans/m,
- Acier : 36,64 ans/m,
- Polyéthylène : 19,11 ans/m.

### RESEAUX DE GAZ PAR DECENNIES ET MATERIAUX DE POSE (EN METRES)



## 2 - Les postes de détente

Les postes de détente sont des ouvrages qui permettent d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation de celui-ci par les clients. Outre les postes de transport dont la fonction est de relier le réseau de transport au réseau de distribution (page 16), on trouve pour le réseau de distribution :

- Les postes de détente MPC/MPB qui transforme le gaz de moyenne pression C (> 4 bar) en moyenne pression B (entre 0,4 et 4 bar),
- Les postes de détente MPB/BP qui ont pour finalité de faire passer la pression à moins de 50 mbar.

### Les postes de détente sur la concession :

Ils sont au nombre de 5 : 3 MPC/MPB et 2 MPB/BP.

Nom de la commune	Année de pose	Pression amont	Pression aval (bar)	Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	Nombre de lignes de détente
SAINT-LEONARD	28/05/1985	MPC	3,90000 bar	500 nm <sup>3</sup> /h	1
SEZANNE	27/09/2011	MPC	3,90000 bar	5.000 nm <sup>3</sup> /h	2
SEZANNE	29/06/1987	MPB	0,02100 bar	650 nm <sup>3</sup> /h	2
SEZANNE		MPB	0,02100 bar	100 nm <sup>3</sup> /h	1
TAISSY	28/05/1985	MPC	3,90000 bar	11.200 nm <sup>3</sup> /h	1

### 3 - Les robinets (et vannes de réseaux)

Les robinets et vannes sont des ouvrages de conduite des réseaux qui permettent à l'exploitant d'interrompre l'alimentation de certaines parties du réseau en cas d'incident ou d'accident. Ils ne peuvent être manœuvrés que par le distributeur.

Les robinets sont classifiés de 1 à 4 selon leur importance et leur nature. De cette nomenclature découle une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le cadre de la maintenance de GRDF sur les ouvrages.

COMMUNE	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	TOTAL
ANGLURE	1		2	3
CONFLANS SUR SEINE	1		3	4
ESCLAVOLLES LUREY			2	2
ST JUST SAUVAGE			1	1
BOUZY	2		1	3
JONCHERY SUR VESLE	1		2	3
OGER			2	2
PLIVOT	2			2
SEZANNE	10		61	71
ST LEONARD	3			3
TAISSY	4		2	6
TRIGNY			1	1
VERZY			3	3
TOTAL	24	0	80	104

Il est à noter que GRDF immobilise dans l'inventaire comptable les robinets, en mètres linéaires. C'est-à-dire qu'un robinet est enregistré pour un mètre de canalisation.

### 4 - Les autres ouvrages

Outre les canalisations, postes de détente et robinets de coupure, les ouvrages de la concession comptent les branchements individuels et les ouvrages collectifs :

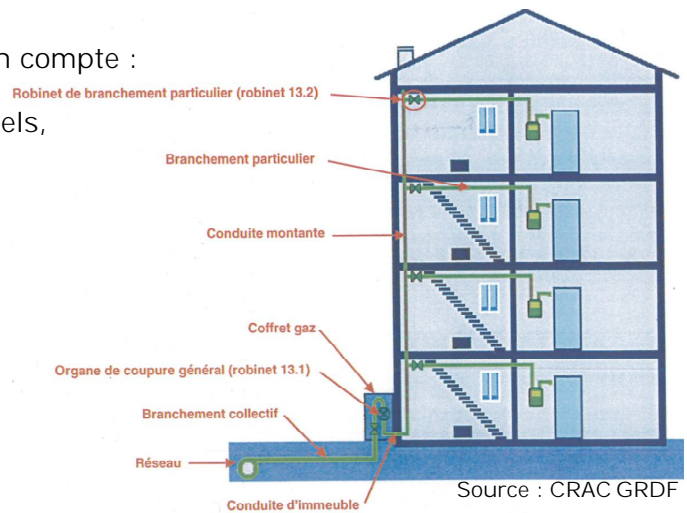
- Le branchement individuel est un branchement unique entre le réseau et le point de livraison, c'est-à-dire un branchement pour un seul client.  
Ex : alimentation d'un pavillon,
- Le branchement particulier qui relie la colonne montante aux appartements dans les immeubles et dessert les logements. A chaque étage, il y en a autant que d'appartement. Les branchements particuliers font partie de l'alimentation d'un collectif qui est composée des autres éléments suivants :
  - ↳ Branchement collectif : liaison entre réseau et pied d'immeuble,
  - ↳ Colonne d'immeuble : partie pénétrante du réseau dans l'immeuble,
  - ↳ Colonne montante : conduite intérieure montante à travers les étages qui se situe en général dans les communs de chaque entrée d'immeuble.

## Les principaux autres ouvrages de la concession

Au 31 décembre 2013, La concession compte :

- 4 696 branchements individuels,
- 166 branchements collectifs,
- 187 conduites d'immeubles,
- 174 conduites montantes.

Ces chiffres sont issus du fichier comptable des ouvrages en concession. GRDF qui n'a pas pour le moment un inventaire technique complet de ces ouvrages, a conscience de ce problème.



Le concessionnaire a prévu de lancer un vaste projet national d'inventaire de ces ouvrages qui s'étalera entre 2015 et 2017. Le département de la Marne est identifié pour cette action de mise en cohérence des inventaires.

## III – Contrôle de la gestion des ouvrages GDO

Dans le cadre du contrôle de la mission de service public de la distribution de gaz, le SIEM doit recevoir l'ensemble des plans au 2000<sup>ème</sup> des communes de la concession, sur lesquels apparaissent les réseaux de gaz existant.

Ceux-ci permettent de vérifier la mise à jour des plans après les travaux de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution.

*Exemple d'un plan au 1/2000<sup>ème</sup> où sont reportées les canalisations gaz*



La mise à jour des plans est importante pour deux points :

- la sécurité des interventions ultérieures à proximité des ouvrages existants lors des DICT,
- le calcul au plus juste des éléments financiers établis à partir de cette même GDO (taxe, redevance, valorisation du patrimoine...).

Le SIEM a demandé à GRDF de lui transmettre ces plans informatisés au lieu de la version papier.

Une convention est en préparation. Les plans informatisés permettront toujours le contrôle de l'enregistrement des travaux mais ils viendront aussi s'ajouter au SIG (système d'information géographique) du SIEM sous la forme d'une couche réseaux gaz.

# Les travaux réalisés sur la concession

---

## I – Les réseaux de canalisation

### 1 – Les extensions de réseau

Les extensions de réseau sont effectuées par le concessionnaire. Elles ne sont réalisées que si elles permettent un retour sur investissement.

Deux communes ont eu des extensions des réseaux en 2013 (ou enregistrés en 2013).

Nom de commune	Date mise en service	Quantité (en m)
SAINT-JUST-SAUVAGE	01/07/13	413
SEZANNE	01/07/12	50
SEZANNE	01/07/13	25
TOTAL		488

### 2 – Les renouvellements de réseaux

Les ouvrages ont une durée de vie pendant laquelle leur utilisation est optimale. Après par la corrosion, l'usure et la fragilité des métaux notamment de la fonte grise, les incidents peuvent apparaître. Il convient alors d'envisager de renouveler ces ouvrages. Le concessionnaire en 2013 a procédé aux renouvellements suivants :

Nom de commune	Date mise en service	Quantité (en m)
SEZANNE	01/07/13	53

### 3 – Les abandons de réseaux

Les abandons de réseaux répondent à cinq motifs prévus dans le cahier des charges de concession :

- réutilisé en fourreau,
- provisoirement abandonné,
- définitivement abandonné,
- remis à l'autorité concédante,
- déposé.

En 2013, le concessionnaire a définitivement abandonné :

Nom de commune	Date mise en service	Quantité (en m)
SEZANNE	01/07/71	8
SEZANNE	01/07/81	39
TOTAL		47

## II – Les branchements

### 1 – Création de branchements

Seuls des branchements individuels ont été enregistrés dans l'inventaire en 2013 :

Nom de commune	Date de Mise en Service	Quantité (unité)
BOUZY	01/07/13	1
ESCLAVOLLES-LUREY	01/07/13	1
JONCHERY-SUR-VESLE	01/07/13	2
MARCILLY-SUR-SEINE	01/07/13	1
OIRY	01/07/13	1
ORMES	01/07/13	1
PLIVOT	01/07/13	1
SAINT-JUST-SAUVAGE	01/07/13	1
SAINT-JUST-SAUVAGE	01/07/13	21
SAINT-JUST-SAUVAGE	01/07/13	1
SEZANNE	01/07/12	1
SEZANNE	01/07/12	1
SEZANNE	01/07/12	1
SEZANNE	01/07/12	1
SEZANNE	01/07/13	1
SEZANNE	01/07/13	2
TAISSY	01/07/13	3
TRIGNY	01/07/13	1
VERZY	01/07/13	2
VERZY	01/07/13	1
TOTAL		45

### 2 – Renouvellement de branchements

Un branchement a été renouvelé sur la concession.

# Les données financières

On distingue plusieurs types de données financières qui font l'objet du contrôle de l'autorité concédante :

- Le patrimoine financier de la concession,
- Les dépenses du concessionnaire
- Le compte d'exploitation du concessionnaire,
- Le droit du concédant.

## I – Le patrimoine financier de la concession

Les ouvrages de la concession appartiennent « ab initio » à l'autorité concédante (syndicat ou communes) mais leur valeur financière est inscrite dans la comptabilité du concessionnaire qui a obligation d'enregistrer tous mouvements affectant les inventaires (pose, dépose...).

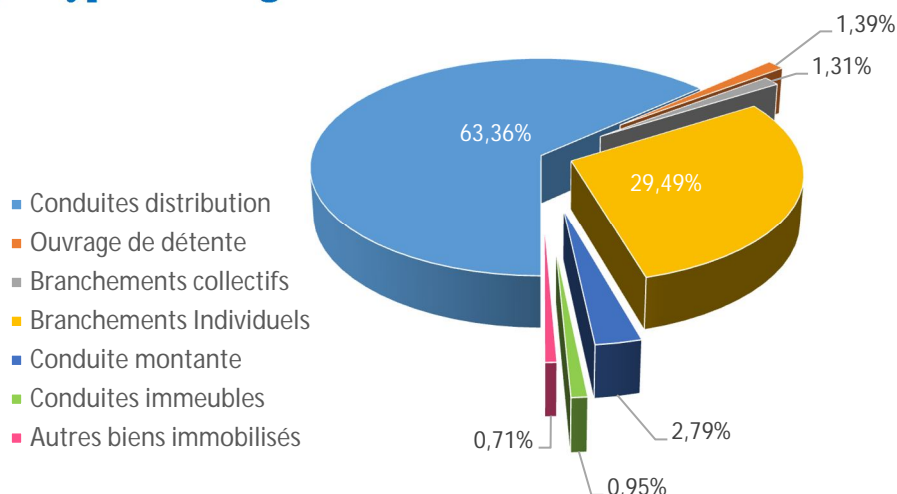
### 1 – Par type d'ouvrages

Le patrimoine de la concession regroupe tous les ouvrages posés pour permettre la distribution du gaz.

En k€	VALEUR BRUTE D'ACTIF	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)
Conduites de distribution	7 336,97	-2 979,79	4 357,18
Ouvrages de détente	161,44	-31,26	130,19
Branchements collectifs	151,42	-59,66	91,76
Branchements individuels	3 415,04	-1 119,31	2 295,72
Conduites montantes	323,36	-152,21	171,15
Conduites d'immeubles	109,55	-50,75	58,80
Autres biens immobilisés (*)	81,76	-46,15	35,61
<b>TOTAL</b>	<b>11 579,53</b>	<b>-4 439,13</b>	<b>7 140,40</b>

(\*) Protection cathodique, télé-exploitation

### Taux par type d'ouvrages





## 2 – Par communes adhérentes au 31 décembre 2013

(en annexe, le détail par communes)

En k€	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
ANGLURE	314,22	-163,86	150,36
CONFLANS-SUR-SEINE	321,05	-163,21	157,84
ESCLAVOLLES-LUREY	213,26	-90,89	122,37
MARCILLY-SUR-SEINE	252,62	-113,97	138,65
SAINT-JUST-SAUVAGE	684,02	-289,74	394,28
BOUZY	538,39	-129,78	408,61
CHAMPFLEURY	427,33	-98,88	328,45
JONCHERY-SUR-VESLE	982,48	-463,08	519,41
OGER	574,20	-218,51	355,69
OIRY	449,53	-88,83	360,71
ORMES	115,03	-10,70	104,33
PLIVOT	489,63	-147,45	342,18
PUISIEULX	243,02	-53,68	189,34
SAINT-LEONARD	164,86	-109,51	55,35
SEZANNE	3 292,68	-1 376,45	1 916,24
TAISSY	1 256,06	-478,71	777,35
TRIGNY	486,64	-153,93	332,71
VANDEUIL	38,42	-15,05	23,37
VERZY	736,07	-272,90	463,17
<b>TOTAL</b>	<b>11 579,53</b>	<b>-4 439,13</b>	<b>7 140,40</b>

## 3 – Evolution du patrimoine concédé

La valeur brute des actifs du patrimoine de la concession s'élève à 11 579,53 k€ au 31 décembre 2013. Elle a augmenté au cours de l'année 2013 de 696,79 k€ avec notamment l'intégration de la commune de BOUZY dans la concession. A périmètre constant, elle a évolué de 1,46 % entre 2012 et 2013

	2010	2011	2012	2013
Valeur brute (k€)	10 196	10 530	10 883	11 580
Variation (en %)		3,27	3,35	6,40
Impact adhésion (commune de BOUZY) (k€)				538
Variation hors adhésion (en %)		3,27	3,35	1,46

## 4 – Le taux d’amortissement des ouvrages de la concession

Le taux d’amortissement correspond comptablement à l’amortissement de dépréciation de la valeur des biens. Les ouvrages concédés au 31 décembre 2013 sont amortis à 38,34 %. A périmètre constant, c’est-à-dire sans inclure la commune de BOUZY, le taux d’amortissement serait de 39,04 %.

### Evolution pluriannuelle du taux d’amortissement

	2010	2011	2012	2013
Valeur brute (k€)	10 196	10 530	10 883	11 580
Amortissement (k€)	3 629	3 843	4 067	4 439
Taux d'amortissement (en %)	35,59	36,49	37,37	38,34

Le taux d’amortissement progresse chaque année ce qui signifie que les travaux de renouvellement ne sont pas assez importants pour compenser le temps qui passe.

### Le taux d’amortissement par type d’ouvrage :

En k€	VALEUR BRUTE D'ACTIF	AMORTISSEMENT	TAUX D'AMORTISSEMENT
Conduites de distribution	7 336,97	2 979,79	40,61 %
Ouvrages de détente	161,44	31,26	19,36 %
Branchements collectifs	151,42	59,66	39,40 %
Branchements individuels	3 415,04	1 119,31	32,78 %
Conduites montantes	323,36	152,21	47,07 %
Conduites d'immeubles	109,55	50,75	46,33 %
Autres biens immobilisés	81,76	46,15	56,45 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 579,53</b>	<b>4 439,13</b>	<b>38,34 %</b>

Les autres biens immobilisés ont un taux d’amortissement plus élevé qui s’explique par une durée de vie plus courte (20 ans) que les postes de détente (40 ans), les branchements, conduites et canalisations (45 ans).

Les ouvrages sont globalement amortis à moins de 50 %. Néanmoins plusieurs ouvrages sont vétustes et pourraient faire l’objet d’un renouvellement.

2 928 m de canalisation de réseau ont plus de 45 ans dont

- 941 m à CHAMPFLEURY (ces linéaires n’existent pas dans l’inventaire technique),
- 1987 m à SEZANNE.

10 conduites d’immeubles à SEZANNE ont 45 ans ou plus.

68 branchements ont entre 45 et 56 ans dont

- 5 à CHAMPFLEURY,
- 63 à SEZANNE.

### Evolution du taux d’amortissement par type d’ouvrage

	2012	2013
Conduites de distribution	-39,90%	-40,61 %
Branchements collectifs	-37,18%	-39,40 %
Branchements Individuels	-31,68%	-32,78 %
Conduite montante	-44,87%	-47,07 %
Conduites immeubles	-44,12%	-46,33 %
Ouvrage de détente	-17,02%	-19,36 %
Autres biens immobilisés	-53,28%	-56,45 %
<b>TOTAL</b>	<b>-37,37%</b>	<b>-38,34 %</b>

## Taux d'amortissement des ouvrages par communes

COMMUNES	CONTRAT DE CONCESSION	Valeur brute (en euros)	Cumul des amortissements (en euros)	Taux d'amortissement
ANGLURE	03/07/1998	314,22	163,86	-52,15%
CONFLANS-SUR-SEINE	03/07/1998	321,05	163,21	-50,84%
ESCLAVOLLES-LUREY	03/07/1998	213,26	90,89	-42,62%
MARCILLY-SUR-SEINE	03/07/1998	252,62	113,97	-45,11%
SAINT-JUST-SAUVAGE	03/07/1998	684,02	289,74	-42,36%
BOUZY	07/11/2000	538,39	129,78	-24,11%
CHAMPFLEURY	21/10/1997	427,33	98,88	-23,14%
JONCHERY-SUR-VESLE	26/02/1991	982,48	463,08	-47,13%
OGER	27/11/1989	574,20	218,51	-38,05%
OIRY	03/11/2000	449,53	88,83	-19,76%
ORMES	10/08/2009	115,03	10,70	-9,31%
PLIVOT	01/04/1999	489,63	147,45	-30,11%
PUISIEULX	02/03/2004	243,02	53,68	-22,09%
SAINT-LEONARD	08/06/1990	164,86	109,51	-66,43%
SEZANNE	03/07/1998	3 292,68	1 376,45	-41,80%
TAISSY	03/02/2004	1 256,06	478,71	-38,11%
TRIGNY	27/03/2002	486,64	153,93	-31,63%
VANDEUIL	30/11/2005	38,42	15,05	-39,17%
VERZY	25/11/1997	736,07	272,90	-37,08%
Total		11 579,53	4 439,13	-38,34%

## 5 – L'écart entre les inventaires techniques et comptables

Seules les conduites de distribution peuvent être analysées car les autres ouvrages ne disposent pas d'un inventaire technique complet.

Les linéaires comptables doivent être corrigés du nombre de robinet qui sont enregistrés individuellement avec une valeur d'un mètre chacun. La concession compte 104 robinets.

Linéaires comptables (en m)	Robinet (en m)	Linéaires comptables corrigés (en m)	Linéaires techniques (en m)	Ecart (en m)
158 120	104	158 016	157 301,5	714,5

Les linéaires de réseau sont plus élevés de 0,45 % dans le fichier comptable.

A l'exception de la commune de CHAMPFLEURY (tableau ci-dessous) les écarts de linéaires entre les fichiers comptable et technique sont peu élevés. Néanmoins, aucune des communes n'a un inventaire technique égal à l'inventaire comptable.

Interrogé GRDF précise que les écarts peuvent être liés à des chantiers anciens, où les outils de l'époque ne permettaient pas une transcription automatique et parfaite. Aujourd'hui GRDF effectue un travail systématique de la vérification et de la correction sur le flux, afin de corriger et d'éviter les incohérences constatées.



A terme, des résultats devraient apparaître.

### Ecart des linéaires entre les fichiers comptable et technique

COMMUNES	INVENTAIRE (m)		ECART	
	COMPTABLE	TECHNIQUE	RELATIF	ABSOLU
ANGLURE	7 876,00	7 877,00	-1,00	-0,01%
CONFLANS-SUR-SEINE	6 216,00	6 224,00	-8,00	-0,13%
ESCLAVOLLES-LUREY	4 470,00	4 430,00	40,00	0,89%
MARCILLY-SUR-SEINE	4 400,00	4 401,00	-1,00	-0,02%
SAINT-JUST-SAUVAGE	13 713,00	13 887,00	-174,00	-1,27%
BOUZY	6 703,00	7 062,00	-359,00	-5,36%
CHAMPFLEURY	5 157,00	4 267,60	889,40	17,25%
JONCHERY-SUR-VESLE	11 062,00	10 932,90	129,10	1,17%
OGER	9 811,00	9 697,00	114,00	1,16%
OIRY	8 953,00	8 768,00	185,00	2,07%
ORMES	934,00	989,00	-55,00	-5,89%
PLIVOT	8 563,00	8 502,00	61,00	0,71%
PUISIEULX	3 872,00	3 932,20	-60,20	-1,55%
SAINT-LEONARD	2 787,00	2 741,20	45,80	1,64%
SEZANNE	33 887,00	34 158,80	-271,80	-0,80%
TAISSY	13 337,00	13 271,90	65,10	0,49%
TRIGNY	6 277,00	6 284,00	-7,00	-0,11%
VANDEUIL	429,00	404,30	24,70	5,76%
VERZY	9 569,00	9 471,60	97,40	1,02%
TOTAL	158 016,00	157 301,50	714,50	0,45%

## II – Les dépenses du concessionnaire

Le concessionnaire doit entretenir les infrastructures utilisées pour la distribution publique de gaz et le cas échéant les développer. Pour ce faire, il investit sur les ouvrages de la concession dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages, de renouvellement et d'extension des réseaux. L'engagement de GRDF a baissé de 51,25 % en 2013.

### Evolution par investisseurs du patrimoine

	2011	2012	2013
Valeur brute (k€)	10 530	10 883	11 580
Investissements bruts du concessionnaire (k€)	9 532	9 823	10 489
Remises gratuites par la collectivité ou les tiers (k€)	998	1 060	1 091

L'évolution pour 2013 s'élève à 597 k€ tous investisseurs confondus mais elle doit être minorée par l'arrivée de la commune de BOUZY dans la concession.

### Dépenses annuelles de GRDF par catégories d'ouvrages

Dépenses (en k€)	2011	2012	2013
Canalisations (extension)	44	76	52
Canalisations (renouvellement)	45	60	9
Branchements individuels ou collectifs (pose)	44	64	71
Branchements individuels ou collectifs (renouvellement)	90	79	4
Conduites montantes	9	0	0
Conduites d'immeubles	1	0	0
Ouvrages de détente (postes)	103	0	0
Total	336	279	136

### Les dépenses de maintenance du concessionnaire

GRDF a aussi des dépenses de maintenance pour l'entretien et la surveillance des réseaux. Le concessionnaire ne communique pas de chiffres pour cette maintenance à la taille de la concession mais à la maille du centre GRDF Reims Champagne.

Dépenses (en k€)	GRDF REIMS CHAMPAGNE
Maintenances préventives	547
Maintenances totales	1 402

Ces dépenses ramenées aux linéaires de la concession donneraient les chiffres ci-dessous qui ne sont que des estimations.

Dépenses (en k€)	SIEM
Maintenances préventives	49
Maintenances totales	126

### III – Le compte d'exploitation du concessionnaire

Par le contrat de concession, GRDF est tenu de transmettre les principaux éléments du compte d'exploitation de chaque concession.

<b>LES RECETTES DE LA CONCESSION (en euros HT)</b>		<b>1 736 900</b>
Recettes d'acheminement de gaz		1 660 954
Recettes hors acheminement		75 946
<b>LES CHARGES DE CONCESSION (en euros HT)</b>		<b>1 361 373</b>
Charges d'exploitation		892 782
dont charges de main-d'œuvre		425 990
dont achats externes		439 578
dont charges autres (impôts et taxes, etc....)		27 214
Redevances de la concession		20 111
dont R1		13 914
dont RODP		6 197
Charges calculées		448 480

Ces données ne permettent pas d'en déduire une notion de résultat lié à la concession d'une part car les recettes de GRDF sont majoritairement constituées des recettes d'acheminement basées sur un tarif péréqué et d'autre part puisque la grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériel...) est mutualisée à différentes mailles.

#### 1 – Le tarif péréqué

Il est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Le code de l'énergie prévoit que « *Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (dit tarif ATRD) font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire* ». Ce tarif d'acheminement est basé sur les charges de GRDF (toutes concessions confondues) calculées à l'euro près. Le tarif est fixé pour 4 ans. Il est revu au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année pour prendre en compte l'inflation, l'effort de productivité, les bonus/malus liés à la qualité de service et les écarts entre les prévisions et les réalisations pour des postes difficilement maîtrisables comme le climat.

Le tarif couvre :

- Les dépenses d'exploitation appelées « charges nettes d'exploitation » qui sont les charges d'exploitation hors provisions et amortissements, diminuées des recettes de prestations hors acheminement,
- Les dépenses d'investissement appelées « charges de capital normatives » qui sont constituées de l'amortissement des investissements financés par GRDF et de la rémunération des capitaux engagés. L'amortissement est réalisé sur la durée de vie économique des ouvrages (par exemple 45 ans pour les canalisations), indépendamment du terme des contrats de concession. Ce mécanisme permet d'étaler la charge pour les clients (une période d'amortissement plus courte entraînerait un tarif plus élevé).

L'ATRD4 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012

## 2 – Les données du compte d'exploitation

### 2-1 – Les recettes de la concession

Comme indiqué précédemment, les recettes de la concession proviennent essentiellement de la fourniture de gaz aux tarifs péréqués (95,63 %).

S'y ajoutent des recettes provenant des services proposés dans le catalogue des prestations de GRDF ou sur devis :

- Prestations liées au raccordement,
- Prestations diverses facturées à l'acte,
- Location de matériels,
- Déplacement d'ouvrages.

Les recettes sont données à la maille communale.

### 2-2 – Les charges de la concession

#### 2-2-1 – Les charges d'exploitation

Elles correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'à l'activité clients/fournisseurs (intervention, comptage) et sont essentiellement des charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations.

Ces charges sont constituées des coûts directs et indirects exposés par les fonctions nationales de GRDF (frais de siège, frais d'études et de recherche) ou régionales (VSR, maintenance spécialisée ...).

Les montants de ces charges sont répartis sur la base de trois clés de répartition

Le choix de la clé est établi en fonction de l'activité élémentaire selon la comptabilité analytique.

- Les charges imputables majoritairement à l'activité réseaux (exploitation / maintenance / construction) proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante :  
1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP,
- Les charges imputables majoritairement à l'activité clients / fournisseurs (acheminement-livraison, prestations chez les clients) proportionnellement au nombre de PDL (point de livraison).
- Des activités mixtes dont le montant est réparti au prorata des charges précédentes.

D'autres charges d'exploitation sont transmises à la maille de la concession, il s'agit des redevances de fonctionnement :

#### La redevance R1

La redevance R1 a pour objet de faire financer par les clients au travers des recettes d'exploitation les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant.

**Elle s'élève pour 2013 à 13 914 €.**

Elle ne concerne que 16 communes sur les 19 adhérentes. Les trois autres communes, JONCHERY SUR VESLE, OGER et SAINT LEONARD sont dites de « concession 1961 » qui ne donne pas droit au versement d'une redevance R1.

## La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

La RODP est due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental sous condition de délibération. Elle est versée aux communes.

### 2-2-2 – Les charges calculées

Les charges calculées comprennent les dotations nettes aux amortissements et à la provision pour renouvellement ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations.

Compte tenu des règles comptables en vigueur, différents types d'amortissement sont pratiqués en charge au compte de résultat par le concessionnaire :

- Pour les biens de premier établissement financés par le concessionnaire : GRDF constitue un amortissement de caducité sur la durée résiduelle du contrat de concession en cours par rapport à la date de création de l'ouvrage.
- Pour les ouvrages financés par GRDF et renouvelables avant le terme de la concession, GRDF constitue un amortissement industriel basé sur la durée de vie économique du bien.

Les charges calculées liées aux immobilisations en concession sont disponibles à la maille de la concession. Les charges calculées liées aux immobilisations hors concession contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (par exemple compteurs, postes de livraison client, informatique...) sont affectées au prorata du nombre de point de livraison (PDL).

GRDF constitue des provisions pour renouvellement conformément aux règles comptables. Néanmoins, le concessionnaire n'est pas tenu par les contrats de concession de constituer des provisions pour renouvellement.



Dans ces conditions, malheureusement, GRDF ne communique pas sur ces éléments.

Il est à noter que GRDF précise que les dotations aux amortissements figurent au compte de résultat de l'entreprise mais ne sont pas intégrées dans les charges qui entrent dans le calcul du tarif d'acheminement. Ce n'est pas tout à fait exact puisque l'écriture qui enregistre une dotation au compte 68 – dotations aux amortissements du compte de résultat enregistre aussi le même montant au bilan, compte 28 – amortissement des immobilisations. Ce compte entre dans les charges que couvre le tarif d'acheminement fixé par la CRE (ATRD).

## IV – Le droit du concédant

Le compte « droits du concédant » reflète les droits de l'autorité concédante à recevoir gratuitement les biens à l'échéance du contrat. Les ouvrages, bien que propriété des communes, sont inscrits à l'actif de GrDF. En regard de ces montants, est inscrit au passif, la dette de GrDF vis à vis des communes : c'est le compte « droits du concédant ».

$$\text{Droit du concédant} = \text{Valeur des biens (remises gratuites)} + \text{Amortissement de caducité} + \text{Provision utilisée pour renouvellement} - \text{Dépréciation des biens non renouvelables}$$



Les droits du concédant correspondent à :

- **Valeur des biens remis gratuitement** : ce sont les biens remis gratuitement dans la concession par les tiers,
- **Amortissement de caducité** : enregistre annuellement les dotations du concessionnaire à l'amortissement de caducité, qui lui permet de reconstituer son financement des biens de premier établissement à l'échelle du contrat. Il progresse théoriquement à un rythme qui dépend de celui des investissements du concessionnaire.
- **Provision pour renouvellement utilisée** : enregistre les dépenses effectuées par le concessionnaire pour les renouvellements des ouvrages, constitué par l'écart entre la valeur de remplacement du bien et sa valeur d'origine amortie industriellement.
- **Dépréciation des biens non renouvelables** : enregistre la dépréciation des biens qui ne pourront être renouvelés avant la fin du contrat de concession.

Sur la base des éléments transmis par le concessionnaire, le compte « droits du concédant » s'établit au 31 décembre 2013 à 3 569 k€ et se décompose comme suit :

<b>2013</b>	
Valeur des biens (remises gratuites) [k€]	1 091
Dépréciation des biens non renouvelables [k€]	- 4 065
Amortissement de caducité [k€]	5 077
Provision utilisée pour renouvellement [k€]	1 465
<b>TOTAL (k€)</b>	<b>3 569</b>



L'analyse du compte droit du concédant reste difficile sans la communication par le concessionnaire d'un minimum d'informations. Or GRDF ne transmet pas au SIEM notamment les origines des financements (concessionnaire ou tiers) et les provisions pour renouvellement de chaque ouvrage.

# La sécurité et la distribution de gaz

L'arrêté du 13 juillet 2000, portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation, fixe «les exigences essentielles de sécurité que l'opérateur de réseau doit respecter pour la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz combustible par canalisation».

## I – La surveillance et la maintenance des ouvrages

### 1 – La recherche systématique des fuites

Le réseau de distribution de gaz est régulièrement contrôlé dans le cadre d'un dispositif de recherche systématique de fuites, que ce soit à l'aide de véhicules spécialisés (VSR) ou à pied dans les zones les moins accessibles, afin de détecter d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements de gaz. Les résultats de ces mesures sont utilisés pour la définition des priorités lors du renouvellement des canalisations. Toutefois, lorsque la fuite est détectée, les agents informent directement le centre d'appel et de dépannage pour demander l'intervention immédiate des équipes d'astreinte.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- Les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- L'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc...).

Et, pour les réseaux, sont notamment pris en compte les éléments suivants :

- ✓ Fonte grise : deux fois par an,
- ✓ Basse pression, acier sans protection cathodique, canalisations posées dans l'année et réseau en cuivre sensible : tous les ans,
- ✓ Moyenne pression : tous les quatre ans.

L'application de cette règle au réseau de la concession permet le calcul de la longueur théorique qui doit être contrôlée annuellement sur le territoire du SIEM, à savoir : **42,34 km**.

Surveillance des réseaux (V.S.R et à pied)	2010	2011	2012	2013
Longueur de réseau surveillé (km)	150	60	52	52
Nombre d'indices de fuite	3	2	2	0
Nombre d'indices confirmés	2	1	2	0
Taux de réseau surveillé	100,90%	40,20%	34,60%	33,06
Taux de fuites détectées / 100 km	1,3	0,7	1,3	0

### Un véhicule de surveillance des réseaux

A vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur du technicien à l'arrière du véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention (source : CRAC 2013).



## La recherche des fuites sur les autres ouvrages de la concession

Visite des Conduites d'immeubles et des Conduites Montantes	2010	2011	2012	2013
Nombre de conduites d'immeubles et conduites montantes visitées	102	5	1	61
Nombre de fuites détectées	0	0	0	0

## 2 - La protection cathodique du réseau en acier

### 2-1 - Les équipements mis en oeuvre

L'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000 énonce les obligations du concessionnaire pour la protection cathodique des canalisations en acier : « *Les canalisations de réseau en acier enterrées font l'objet d'une protection cathodique contre la corrosion conçue et mise en oeuvre en fonction des caractéristiques spécifiques de l'ouvrage à protéger et de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner* ».

Il y a deux sortes de protection :

- La protection passive est réalisée par l'enrobage des conduites grâce à des substances isolantes comme le polyéthylène.
- La protection active dit protection cathodique consiste en la mise au potentiel de la canalisation en acier (moins de 850mV) de façon à annuler l'oxydation (corrosion) naturelle de la conduite.

Le linéaire de réseau en acier sur le territoire du Syndicat est de 24 828,60 m ce qui représente 15,78 % du réseau.

Inventaire du réseau acier de la concession pourvu d'une protection cathodique :

Les ouvrages de la protection cathodique active								
Dénombrement des ouvrages au 31 décembre 2013								
Année	Canalisations en acier			Ouvrages de Protection cathodique active installés <b>sur le(s) territoire concédé(s)</b>			Protection cathodique active assurée <b>hors de la concession</b>	
	Longueur Total [m]	Non protégé Longueur [m]	Pression d'exploit.	Nombre de postes de drainage	Nombre de postes de soutirage	Nombre d'anodes	par des ouvrages du transport (a)	par une concession DP contigüe (b)
<b>2012</b>	<b>24 828 m</b>	<b>99 m</b>						
Répartition par Commune								
	N°Insee							
ANGLURE	51009	234 m	0 m	MPB			1	
CONFLANS/SEINE	51162	127 m	0 m	MPB			1	
CONFLANS/SEINE	51162	62 m	0 m	MPC				
JONCHERY/VESLE	51308	224 m	0 m	MPB		0		1
PLIVOT	51434	106 m	0 m	MPB		1		
PUISIEULX	51450	412 m	0 m	MPC				1
SAINT-LEONARD	51493	2 145 m	0 m	MPC				1
SEZANNE	51535	254 m	99 m	BP				
SEZANNE	51535	13 160 m	0 m	MPB	1			
SEZANNE	51535	1 108 m	0 m	MPC				
TAISSY	51562	5 517 m	0 m	MPB				1
TAISSY	51562	313 m	0 m	MPC				
TRIGNY	51582	1 166 m	0 m	MPB		1		

Le réseau acier est protégé de façon active sur 99,52 % de sa longueur.

Le tableau précédent montre que plusieurs linéaires de quelques communes sont sans protection (sur ou hors de la concession) :

- 62 m à Conflans sur Seine, 115 m à Sézanne et 313 m à Taissy.

Interrogé sur ce problème, GRDF nous a confirmé que tous les réseaux étaient protégés même ceux de Sézanne mentionnés ci-dessous. D'autres informations nous seront communiquées ultérieurement.

## 2-2 – Les canalisations en acier non protégées cathodiquement

Conformément au cahier des charges RSDG 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer **un inventaire aussi exhaustif que possible** des parties de réseaux non équipées d'une protection cathodique. Ce même texte indique, par ailleurs, que les tronçons de réseau non équipés de protection cathodique doivent faire l'objet d'un contrôle spécifique. Ce contrôle est effectué annuellement par Gaz de France dans le cadre de la recherche systématique de fuites.

Seule la commune de SEZANNE a un réseau d'une longueur de 99m en acier non pourvu d'une protection cathodique.

## 2-3 – Les contrôles des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier

Ces inspections annuelles viennent en complément des opérations de maintenance préventive, réalisées par le personnel habilité sur le réseau en acier, qui permettent le contrôle des dispositifs de protection cathodique sur un cycle de quatre ans.

### Surveillance des potentiels électrolytiques des ouvrages métalliques

Année		Nombre de prises de potentiel implantées	Nombre de mesures de potentiels effectuées durant l'année
2013		121	25
Répartition des quantités par commune			
	Insee		
ANGLURE	51009	2	2
CHAMPFLEURY	51115	0	
CONFLANS-SUR-SEINE	51162	2	1
ESCLAVOLLES-LUREY	51234	0	
JONCHERY-SUR-VESLE	51308	2	2
MARCILLY-SUR-SEINE	51343	0	
OGER	51411	0	
OIRY	51413	0	
ORMES	51418	0	
PLIVOT	51434	2	2
PUISIEULX	51450	1	1
SAINT-JUST-SAUVAGE	51492	0	
SAINT-LEONARD	51493	7	4
SEZANNE	51535	72	7
TAISSY	51562	30	4
TRIGNY	51582	3	2
VANDEUIL	51591	0	
VERZY	51614	0	

GRDF a précisé qu'un potentiel anormal avait été relevé sur la commune de St-Léonard.

### 3 - Les dispositifs de comptage

Le décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 définit des périodicités de contrôle des compteurs différentes selon la technologie de ces derniers (vingt ans pour les compteurs secs à soufflets, cinq ans pour les compteurs à pistons rotatifs et les compteurs à turbines) et des tolérances dans la précision des grandeurs enregistrées, selon ces mêmes technologies.

#### 3-1 – Vérification Périodique de l'Etalonnage des compteurs Domestiques :

Code INSEE	Nom de la commune	Nb Cpt concernés	Nb contrôlés	Restant
51009	ANGLURE	30	3	27
51079	BOUZY	0	0	0
51115	CHAMPFLEURY	0	0	0
51162	CONFLANS-SUR-SEINE	8	2	6
51234	ESCLAVOLLES-LUREY	4	0	4
51308	JONCHERY-SUR-VESLE	14	3	11
51343	MARCILLY-SUR-SEINE	8	1	7
51411	OGER	44	3	41
51413	OIRY	0	0	0
51418	ORMES	0	0	0
51434	PLIVOT	1	1	0
51450	PUISIEULX	0	0	0
51492	SAINT-JUST-SAUVAGE	14	8	6
51493	SAINT-LEONARD	0	0	0
51535	SEZANNE	118	32	86
51562	TAISSY	122	4	118
51582	TRIGNY	0	0	0
51591	VANDEUIL	2	0	2
51614	VERZY	10	2	8
51492	SAINT-JUST-SAUVAGE	14	8	6
TOTAL		389	67	322

Le SIEM fait la même constatation que lors du précédent contrôle et demande une présentation de la vérification des compteurs plus détaillée (par typologie des compteurs, par exemple).

#### 3-2 – Vérification Périodique de l'Etalonnage des compteurs industriels :

	2011	2012	2013
Nombre de compteurs concernés	21	13	7
Nombre de compteurs contrôlés	19	9	7
Solde nombre de compteurs de plus de 5 ou 20 ans d'âge	2	4	

Comme l'année dernière, le SIEM souhaiterait avoir plus de détail dans la localisation des compteurs contrôlés.

## II – Le suivi des travaux de tiers

Chaque année, plus de 100 000 endommagements de réseaux ont lieu en France lors de travaux effectués près de réseaux souterrains ou aériens dont certains occasionnent des fuites sur les réseaux de distribution de gaz. Exploitant un réseau très sensible, GRDF fait de la sécurité une priorité absolue. Les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GRDF ont diminué de 30 % en 4 ans.

### 1 – Le guichet unique

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS<sup>4</sup>, par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Pour ce faire, tous les professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tous les renseignements utiles pour construire sans détruire.

Nombre de DT-DICT reçues par GRDF :

<b>DT - DICT SUR LA CONCESSION</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>ECART</b>
Nombre de DT reçues et traitées	46	<b>127</b>	81
Nombre de DICT reçues et traitées	429	<b>335</b>	-94
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	41	<b>110</b>	69
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	394	<b>302</b>	-92
<b>Dommages aux ouvrages de la concession</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>-2</b>
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0	<b>3</b>	3

<sup>4</sup> Institut national de l'environnement industriel et des risques

# La qualité de la distribution de gaz

La sécurité des personnes et des biens est une des missions du service public de la distribution du gaz. Elle résulte des obligations du contrat de concession.

Le premier maillon de la sécurité est la réception des appels :

- ✓ L'appel de tiers, pour signaler une odeur ou un manque de gaz est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- ✓ Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

## L'année 2013 en chiffres :

- 105 appels de tiers,
- 45 incidents,
- 10 communes impactées
- 11 clients coupés.

## I – L'analyse des appels

Les appels de tiers ont baissé de plus de 11% entre 2012 et 2013.

	2010	2011	2012	2013
Appel de tiers	113	125	118	105
Evolution annuelle (en %)		10,62	-5,60	-11,02

### 1 – L'origine des appels

Les appels externes constituent l'essentiel des signalements d'anomalies ou de problèmes au concessionnaire (97,14 %). Et parmi ces derniers, les appels des clients sont les plus importants.

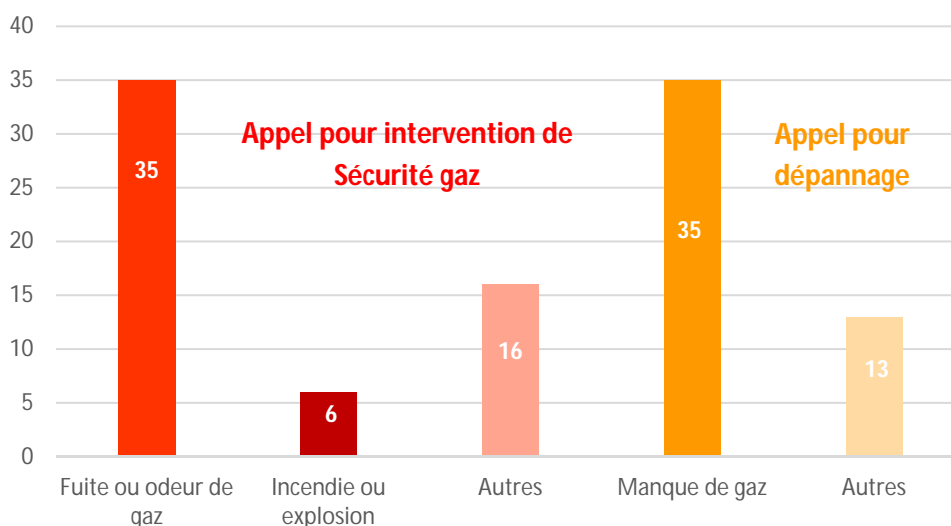
Appels	2010	2011	2012	2013
Client	90	102	95	81
Tiers	1	1	8	4
Entreprise de travaux	9	8	4	4
Pompiers	7	11	9	12
Mairie	1	0	0	1
Police	4	0	0	0
Signalisation interne	1	3	2	3
Total	113	125	118	105

## 1-1 – Les motifs des appels

Les raisons des appels téléphoniques se découpent en 39,83 % d'appel pour des interventions « gaz sécurité » et 60,17 % pour des dépannages.

Appel	2010	2011	2012	2013
<b>Pour intervention de Sécurité gaz :</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>47</b>	<b>57</b>
Fuite ou odeur de gaz	36	38	23	35
Incendie ou explosion	6	4	3	6
Autres	19	15	21	16
<b>Pour dépannage :</b>	<b>52</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>48</b>
Manque de gaz	42	58	50	35
Autres	10	10	21	13

### Détail des appels en 2013



Il est à noter que le nombre d'appels pour intervention de la Sécurité gaz ont augmenté de 10 appels alors que ceux relatifs au dépannage ont baissé de 23 appels. Cette recrudescence de signalement (+ 12 appels pour des fuites ou odeur de gaz) doit être à relier aux dramatiques incidents de WITRY LES REIMS et de REIMS en 2013.

Sur les 105 appels de tiers reçus, GRDF a lancé l'ouverture de 45 bons d'incident soit un incident tous les 2,33 appels.

Ci-dessous nombre d'incidents par motifs d'appel :

Motif de l'appel	Nombre d'incident
Autre dépannage	4
Autre motif ISG	10
Fuite ou odeur de gaz	16
Manque de gaz	5
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>



## II – Les incidents survenus en 2013

45 incidents ont été enregistrés en 2013 soit une diminution de 13,46 % par rapport à l'année précédente.

	2010	2011	2012	2013
Nombre total d'incidents	64	61	52	45

Pour analyser ces incidents, le concessionnaire transmet divers éléments dont les origines, les causes et les sièges de ces ruptures d'alimentation. Malheureusement, une donnée importante n'est pas communiquée à l'autorité concédante. Il s'agit des temps de coupure par incidents.

Connaître les temps de coupure apporterait des précisions sur la qualité d'alimentation de l'énergie mais toutefois ne permettrait pas d'en tirer des conclusions tant le temps de coupure des incidents est impacté pour le concessionnaire par l'obligation de sécurité. Après avoir géré la panne, il doit s'assurer que le site est sécurisé en passant dans tous les logements en présence des clients. Ce n'est qu'après ces ultimes vérifications que l'alimentation peut être rétablie.

Le mieux serait d'obtenir un temps de coupure découpé en deux parties, la gestion de l'incident et la réalimentation du site. Ces indices n'existent pas pour le gaz. Le seul indicateur transmis est le temps d'intervention de sécurité suite à un appel de tiers pour odeur de gaz. Il fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'Etat :

- Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

A la maille de la MARNE, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 99,6 %.

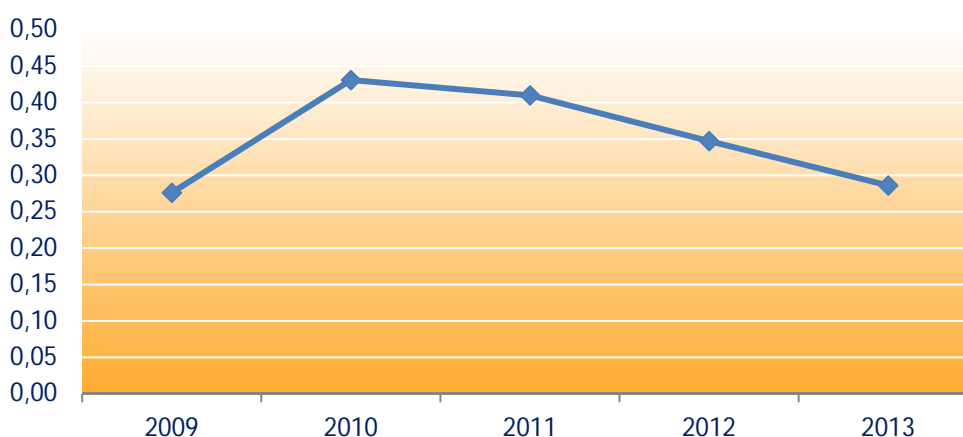
### Taux d'incidents par kilomètre de canalisation

Il peut être intéressant de calculer ce taux afin d'avoir un indice de comparaison sur plusieurs années.

Pour l'année 2013, cet indice réseau vaut :

$$I_g = 45 / 157,301 \text{ km} = 0,29$$

### Taux d'incidents par kilomètre de canalisation



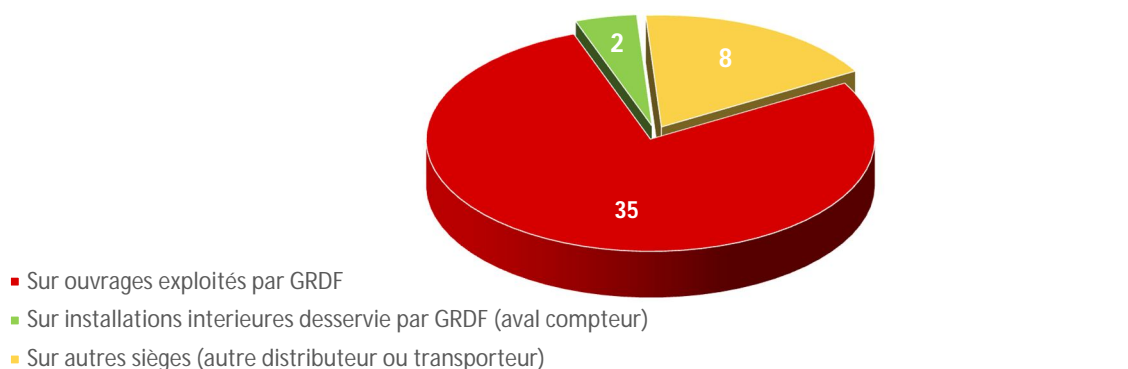
Cet indice peut paraître abstrait, mais il permet de faire un suivi rapide de l'évolution du nombre d'incidents. Pour la concession, il démontre la baisse des incidents à un niveau identique à celui de 2009. Mais en 2009, la concession ne comptait que 14 communes.

## 1 – Siège des incidents répertoriés

Les incidents peuvent concernés les ouvrages du concessionnaire ou toutes autres installations en amont ou en aval de ses équipements

Nombre d'incidents	2010	2011	2012	2013
Sur ouvrages exploités par GRDF	55	51	45	35
Sur installations intérieures desservie par GRDF (aval compteur)	6	7	6	2
Sur autres sièges (autre distributeur ou transporteur)	3	3	1	8

77,77 % des incidents ont leur siège sur des ouvrages exploités par GRDF. Ces incidents restent logiquement plus nombreux que pour les autres sièges. Néanmoins, ils baissent régulièrement d'années en années. Ils sont passés de 55 en 2010 à 35 en 2013 soit une chute de 36,36 %.



## 2 – Nature des incidents répertoriés

Pour les analyses suivantes, les incidents pris en compte seront les incidents ayant impacté les ouvrages des concessions, c'est-à-dire 35 incidents.



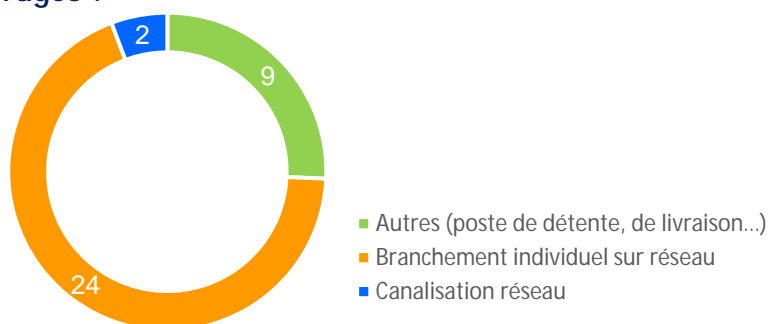
La cause « autre motif ISG » qui représente 28,57 % n'est pas très explicite.

La répartition des incidents par communes est la suivante :

COMMUNES	Manque de gaz	Fuite ou odeur de gaz	Autre dépannage	Autre motif ISG	total
BOUZY		1			1
CHAMPFLEURY				1	1
ESCLAVOLLES-LUREY				2	2
JONCHERY-SUR-VESLE			1		1
OGER		2		1	3
OIRY		1			1
PUISIEULX		1			1
SAINT-JUST-SAUVAGE		1			1
SEZANNE	3	7	1	2	13
TAISSY	2	3	2	4	11
TOTAL	5	16	4	10	35

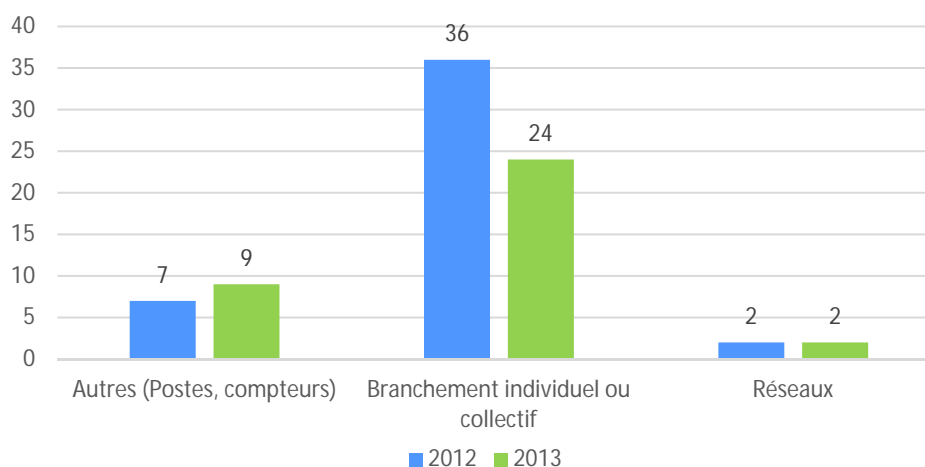
### 3 - Répartition des incidents par type d'ouvrages

Répartition par type d'ouvrages :



Les incidents sur les branchements sont les plus nombreux. Ils représentent 68,57 % du total.

#### Evolution du nombre d'incidents par type d'ouvrage



Avec une répartition par commune comme suit :

	Autres (poste de détente, de livraison...)	Branchement individuel sur réseau	Canalisation réseau	Total général
BOUZY	0	1		1
CHAMPFLEURY	0	1		1
ESCLAVOLLES-LUREY	1	1		2
JONCHERY-SUR-VESLE	0	1		1
OGER	0	3		3
OIRY	0	1		1
PUISIEULX	0		1	1
SAINTE-JUST-SAUVAGE	1			1
SEZANNE	4	9		13
TAISSY	3	7	1	11
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>35</b>

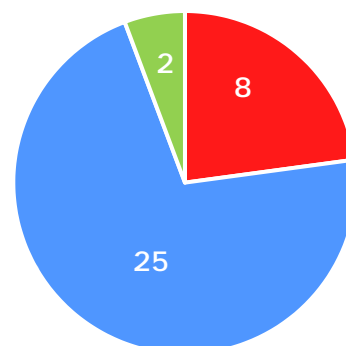
Les communes les plus impactées par les incidents restent SEZANNE et TAISSY. Elles représentent 24 des 35 incidents soit 68,57 % des incidents en 2013. Mais il est à noter que ces 2 communes représentent à elles seules 30 % des longueurs de réseau et plus de 50 % des clients de la concession.

#### 4 – Répartition par cause des incidents

3 grandes causes sont définies par le concessionnaire :

- Incidents liés au matériel,
- Incidents liés à l'environnement,
- Incidents liés à un facteur humain.  
Dont les dommages ouvrages lors ou après les travaux de tiers.  
En 2013, ils ont été la cause de 4 incidents.

- Incidents liés à un facteur humain
- Incidents liés au matériel lui-même
- Incidents liés à l'environnement



Le détail des causes des incidents est le suivant :

CAUSE DES INCIDENTS	NOMBRE
Autres dommages ou action effectuée par un tiers	3
Blocage/grippage	2
Corrosion	1
Dommage lors de travaux tiers	4
Facteur lié au matériel indéfini	2
Fausse manoeuvre /Erreur	1
Fissure	1
Usure ou rupture de pièce	21
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>

Deux enseignements sont à tirer de ces chiffres. D'une part, la diminution des dommages lors des travaux de tiers qui ne représentent plus que 11 % des incidents. D'autre part, 44 % du total des incidents ont pour cause « usure ou rupture de pièce ».

## 5 – Les clients coupés

Le nombre de clients qui a subi une coupure de gaz en 2013 s'élève à 11 soit 0,23 % du nombre de clients de la concession. Il est en baisse de 81 % par rapport à 2012. Mais 2012 avait connu un gros incident à PUISIEULX sur une canalisation qui avait entraîné une coupure pour 40 des 45 clients de la commune.

En 2013, 11 incidents ont provoqué la rupture d'une alimentation de gaz pour 11 clients (1 client/incident).

<b>COMMUNES</b>	<b>Nombre de clients</b>
ESCLAVOLLES-LUREY	1
OIRY	1
SEZANNE	5
TAISSY	4
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

Pour 10 de ces coupures, le siège était des branchements individuels et pour 8 des 11, la cause en était l'usure ou la rupture de pièce.

# Le pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS)

## I – Principes généraux

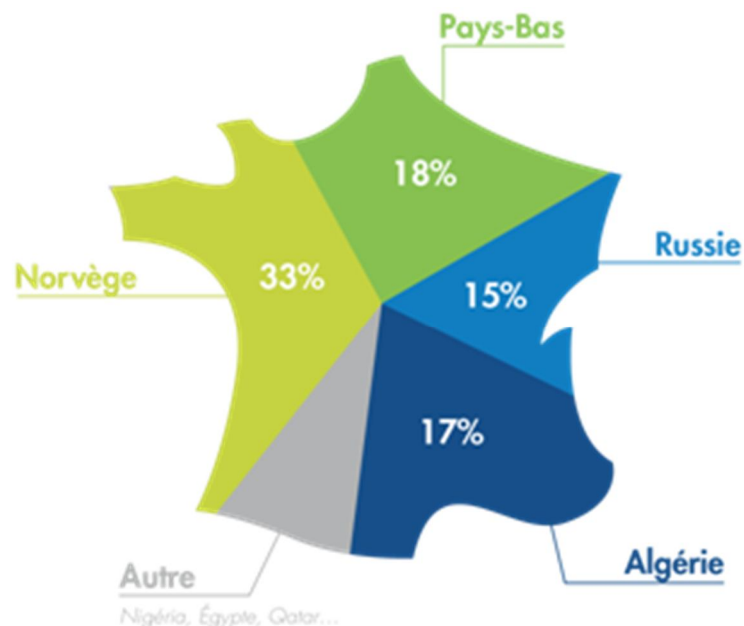
Les compteurs gaz des clients mesurent la consommation en volume (m<sup>3</sup>) tandis que la facturation du gaz consommé par ces mêmes clients est calculée à partir de quantités d'énergie exprimées en kWh. Cette distorsion s'explique par le pouvoir calorifique supérieur du gaz. Celui-ci correspond à la quantité de chaleur exprimée en kWh qui serait dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz.

Le gaz naturel est composé entre 81% et 97 % de méthane suivant son pays producteur. Plus le taux est élevé, plus la quantité d'énergie produite par la combustion d'un même volume de gaz est importante. Réglementairement, le pouvoir calorifique supérieur du gaz livré doit être compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m<sup>3</sup>.

Afin de faire payer aux consommateurs la quantité réelle d'énergie qu'ils consomment, les gestionnaires des réseaux de transport mesurent chaque jour le pouvoir calorifique du gaz acheminé. Ils transmettent cette information aux gestionnaires des réseaux de distribution qui calculent le coefficient de conversion.

La conversion des volumes en énergie se fait à l'aide d'un coefficient qui est donc directement lié au pouvoir calorifique supérieur du gaz distribué mais aussi aux conditions de livraison qui varient selon la température et la pression.

### Provenance du gaz distribué en France



Cette répartition par pays producteur est une moyenne nationale qui ne correspond pas à une répartition géographique.

Pour exemple, dans la MARNE, le gaz distribué est un mélange de plusieurs provenances qui évoluent en fonction des approvisionnements.

## II – Le contrôle du pouvoir calorifique supérieur du gaz

A la demande du SIEM, GRDF a transmis les valeurs du PCS pour chaque zone dans lesquelles se trouvent les communes de la concession. GRTgaz mesure dans ses laboratoires cette valeur chaque jour.

Les points de prélèvement pour la concession sont généralement réalisés à AUBENTON (02) et à BERGERES LES VERTUS (51).

La moyenne annuelle du pouvoir calorifique supérieur du gaz est de 11,353 kWh/m<sup>3</sup>

	01	03	04	06	08	09	10	12	14	15
Moyenne annuelle	11,332	11,361	11,331	11,332	11,362	11,362	11,362	11,362	11,362	11,362
PCS le plus bas	11,118	11,073	11,118	11,118	11,073	11,073	11,073	11,073	11,073	11,073
PCS le plus élevé	11,639	11,685	11,639	11,639	11,685	11,685	11,685	11,685	11,685	11,685

### Les communes de la concession par zone PCS

Communes	Zone PCS	Moyenne annuelle
CONFLANS-SUR-SEINE	01	11,332
ESCLAVOLLES-LUREY	01	11,332
MARCILLY-SUR-SEINE	01	11,332
OGER	03	11,361
ANGLURE	04	11,331
SAINT-JUST-SAUVAGE	04	11,331
SEZANNE	06	11,332
CHAMPFLEURY	08	11,362
ORMES	08	11,362
PUISIEULX	08	11,362
SAINT-LEONARD	08	11,362
TAISSY	08	11,362
VERZY	09	11,362
OIRY	10	11,362
PLIVOT	10	11,362
BOUZY	12	11,362
TRIGNY	14	11,362
JONCHERY-SUR-VESLE	15	11,362
VANDEUIL	15	11,362

# Les données « clientèle »

## L'année 2013 en chiffres :

- 4 793 clients,
- 162 056 437 KWh consommés,
- 1 660 954 € de recettes d'acheminement

## I – Répartition des clients et des quantités acheminées par contrat

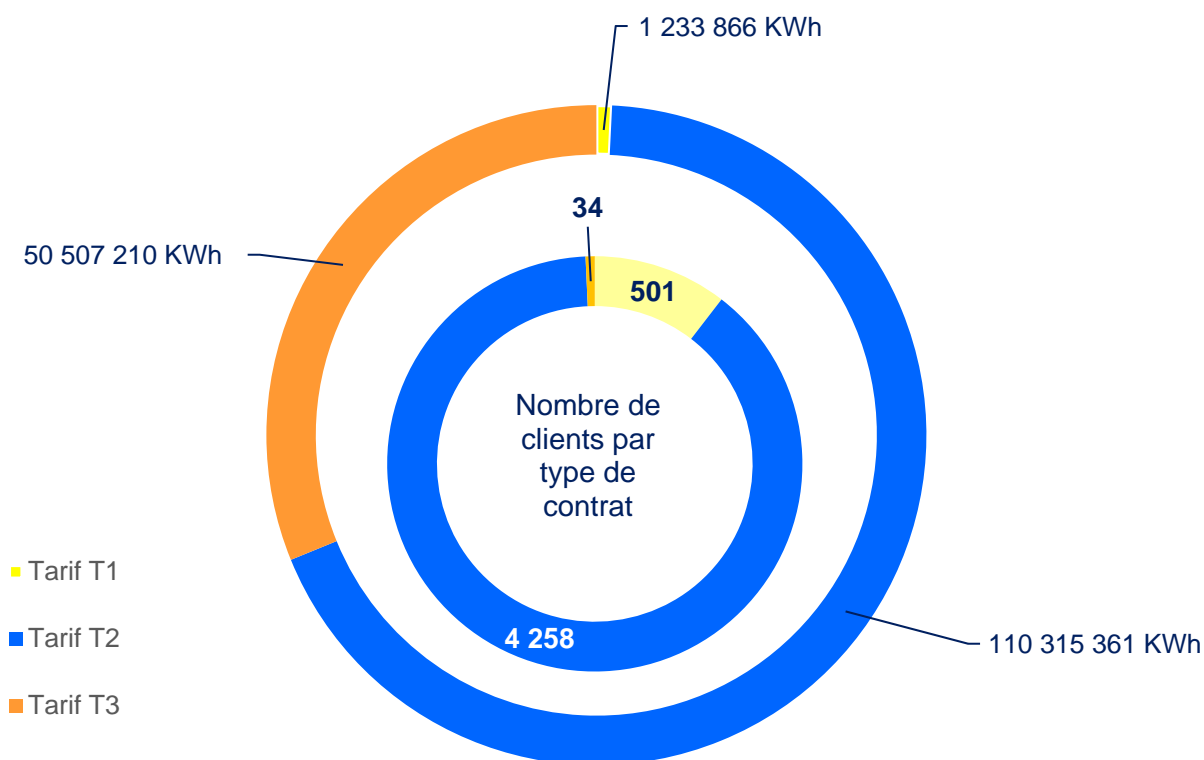
Les différents contrats sont :

- |                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| ▪ T1 (<6 MWh/an) :         | Cuisine             |
| ▪ T2 (6 à 300 MWh/an) :    | Chauffage-Sanitaire |
| ▪ T3 (300 à 5000 MWh/an) : | Professionnel       |
| ▪ T4 (>5000 MWh/an) :      | Industriel          |

Il est à noter que le législateur a supprimé les tarifs réglementés de vente :

- au 31 décembre 2014 pour les professionnels ayant une consommation supérieure à 200 MWh/an,
- au 31 décembre 2015 pour les professionnels ayant une consommation supérieure à 30 MWh/an.

## 1 – Les clients et les quantités acheminées





## 2 – Evolution des clients et des quantités acheminées

Le nombre de clients de la concession a augmenté en 2013 de 124 clients soit 2,65 %. Cependant, à périmètre constant, sans la commune de BOUZY, il a diminué de 23 clients. Ceux-ci avaient un contrat de type T2. Les consommations ont augmenté de 6,44 % et les recettes d'acheminement de 12,10 %.

	2010	2011	2012	2013
Nombre total de clients	4 628	4 628	4 669	4 793
Consommations (MWh)	173 805	134 575	152 247	162 056
Recettes d'acheminement (€)	1 586 224	1 325 251	1 481 631	1 660 954

## 3 – Les clients et les quantités acheminées par communes

COMMUNE	CLIENTS	QUANTITES ACHEMINES (MWh)	RECETTES D'ACHEMINEMENT (€)
ANGLURE	125	7 229	62 221
BOUZY	147	4 595	51 171
CHAMPFLEURY	64	5 144	39 001
CONFLANS-SUR-SEINE	185	3 771	49 358
ESCLAVOLLES-LUREY	96	2 304	28 514
JONCHERY-SUR-VESLE	365	9 166	111 245
MARCILLY-SUR-SEINE	130	2 992	37 145
OGER	161	6 150	64 541
OIRY	89	2 259	27 415
ORMES	7	758	6 401
PLIVOT	140	3 415	42 152
PUISIEULX	49	1 066	13 518
SAINT-JUST-SAUVAGE	294	5 799	76 023
SAINT-LEONARD	20	8 029	47 083
SEZANNE	1855	69 207	661 877
TAISSY	696	16 841	206 096
TRIGNY	104	2 895	33 689
VANDEUIL	20	3 083	20 158
VERZY	246	7 353	83 346
TOTAL	4793	162 056	1 660 954

## II – Les services proposés aux clients par GRDF

Les prestations proposées et réalisées par le concessionnaire à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel sont de deux ordres :

- Les prestations couvertes par le tarif d'acheminement (par exemple changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- Les prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

	Nombre(*)
Mise en service (avec ou sans déplacement et avec ou sans pose de compteur)	381
Mise hors service (avec ou sans déplacement)	296
Interventions pour impayés (coupure, prise de règlement rétablissement)	70
Changement de fournisseur (sans déplacement, avec déplacement pour relève spéciale)	102
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	19
Déplacement vain ou annulation tardive	39
<b>TOTAL</b>	<b>907</b>

\* Les données ne concernent pas les communes de JONCHERY SUR VESLE, OGER et SAINT LEONARD.

Plusieurs prestations proposées les années précédentes ont disparu en 2013. Il s'agit notamment des :

- Relevé spécial avec déplacement / vérification des données de comptage sans déplacement (hors changement de fournisseur),
- Vérifications des données et appareils de comptage avec déplacement et/ou contrôles en laboratoire (hors vérification périodique complémentaire),
- Prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif et/ou fréquence de relève...),
- Coupures et rétablissements pour travaux (avec ou sans pose / dépose de compteur),

Interrogé le concessionnaire a répondu que les prestations mises en valeur dans le CRAC étaient choisies au niveau national. Il a transmis la demande relative à ces données absentes au national.



En accord avec GRDF, le SIEM demandera dans les contrôles prochains, d'autres éléments non présents dans les CRAC lui permettant d'assurer une continuité dans l'analyse et le suivi des données

## III – La satisfaction des clients

Chaque année, le concessionnaire retrace dans ses comptes rendus d'activité les résultats des enquêtes de satisfaction faites auprès de ses clients. Ces enquêtes sont réalisées à la maille de la région Est. Il est difficile pour le SIEM d'en tirer une conclusion sur le taux de satisfaction des usagers de la concession. Néanmoins, le faible nombre d'incidents et le peu de clients coupés poussent à penser que leur jugement est favorable au concessionnaire.

## BILAN DU CONTROLE 2013

Tout d'abord, il convient de signaler les bonnes relations entre le SIEM et GRDF qui est un concessionnaire compréhensif et disponible dans le cadre du contrôle de la mission de service public de la distribution de gaz. Nos demandes de précisions ou de renseignements complémentaires ont reçu un écho favorable. Certaines questions sont réglées, d'autres sont en cours.

Quant à la mission de service public, le peu de clients coupés atteste d'une bonne qualité de la distribution de gaz sur les communes de la concession. Ce résultat repose d'une part sur une concession jeune, son réseau est à plus de 75 % en polyéthylène et d'autre part sur un bon état d'entretien, 1,26 % seulement du réseau a plus de 45 ans. Néanmoins, il faut rester vigilant et s'assurer que le concessionnaire investisse sur le réseau et entretienne les ouvrages.

Un seul bémol à noter : les données de satisfaction des clients. Leur territoire est la région Est. Cette maille est bien trop grande pour pouvoir tirer de ces chiffres des conclusions sur l'humeur des 4 793 abonnés des 19 communes rurales de la concession SIEM. Pourtant, le ressenti des usagers est une question qui intéresse le SIEM qui s'attache déjà à accompagner ses adhérents dans toutes les évolutions de la réglementation du secteur gaz comme Gazpar et la fin des tarifs réglementés de vente.



# **ANNEXES**

## **Synthèse par communes**



**ANGLURE (51009)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
7 877	Conduite de distribution (m)	7 879	229 287,84	99 261,09
	Branchements individuels (unité)	105	62 747,35	38 126,32
	Branchements collectifs (unité)	9	5 138,30	3 005,56
	Conduite d'immeubles (unité)	9	4 243,52	2 480,55
	Conduites montantes (unité)	9	12 798,75	7 481,52
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>314 215,76</b>	<b>150 355,04</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	7 643
Acier	234
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>7 877</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	7 877
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>7 877</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	125
consommation (MWh)	7 229
Recettes d'acheminement (k€ ht)	62 221

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	n c	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	n c	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

n c : non connu

**BOUZY (51079)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 12/12/2013

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
7 062	Conduite de distribution (m)	6 706	440 247,44	330 852,68
	Branchements individuels (unité)	104	98 145,09	77 759,39
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>538 392,53</b>	<b>408 612,07</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	7 062
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>7 062</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	7 062
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>7 062</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	147
consommation (MWh)	4 595
Recettes d'acheminement (k€ ht)	51 171

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	4	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	1
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-



**CHAMPFLEURY (51115)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
4 267,6	Conduite de distribution (m)	5 157	357 542,12	271 290,20
	Branchements individuels (unité)	89	69 783,58	57 158,26
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>427 325,70</b>	<b>328 448,46</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	4 267,6
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>4 267,6</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	4 267,6
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>4 267,6</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	64
consommation (MWh)	5 144
Recettes d'acheminement (k€ ht)	39 001

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	1
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

## CONFLANS SUR SEINE (51162)

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
6 224	Conduite de distribution (m)	6 220	198 717,59	80 997,94
	Branchements individuels (unité)	198	122 332,41	76 837,09
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>321 050,00</b>	<b>157 835,03</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	6 035
Acier	189
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>6 224</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	6 162
Conduite MPC	62
<b>Total</b>	<b>6 224</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	185
consommation (MWh)	3 771
Recettes d'acheminement (k€ ht)	49 358

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

## ESCLAVOLLES LUREY (51234)

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
4 430	Conduite de distribution (m)	4 472	151 363,30	80 306,03
	Branchements individuels (unité)	98	61 900,58	42 064,92
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>213 263,88</b>	<b>122 370,95</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	4 430
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>4 430</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	4 430
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>4 430</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	96
consommation (MWh)	2 304
Recettes d'acheminement (k€ ht)	28 514

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	n c	Les réseaux	
Nbre d'appels pour dépannage gaz	n c	Les raccordements	1
		Les Postes	1
Nombre d'utilisateurs coupés	1	Autres	1

**JONCHERY SUR VESLE (51308)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 26/10/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
10 932,9	Conduite de distribution (m)	11 065	652 359,79	312 380,95
	Branchements individuels (unité)	412	311 031,73	193 151,18
	Branchements collectifs (unité)	5	8 839,63	7 366,68
	Conduite d'immeubles (unité)	4	1 654,63	994,90
	Conduites montantes (unité)	4	4 990,49	3 000,45
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)		3 606,30	2 510,91
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>982 482,57</b>	<b>519 405,07</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	10 708,9
Acier	224,0
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>10 932,9</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	10 932,9
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>10 932,9</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	2

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	365
consommation (MWh)	9 166
Recettes d'acheminement (k€ht)	111 245

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	4	Les réseaux	
Nbre d'appels pour dépannage gaz	5	Les raccordements	1
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

**MARCILLY SUR SEINE (51343)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
4 401	Conduite de distribution (m)	4 400	164 708,23	83 823,52
	Branchements individuels (unité)	128	77 403,68	48 498,89
	Branchements collectifs (unité)	5	2 440,90	1 473,42
	Conduite d'immeubles (unité)	5	2 009,07	1 209,39
	Conduites montantes (unité)	5	6 059,48	3 647,73
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>252 621,36</b>	<b>138 652,95</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	4 401
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>4 401</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	4 401
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>4 401</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	130
consommation (MWh)	2 992
Recettes d'acheminement (k€ ht)	37 145

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

**OGER (51411)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 13/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
9 697	Conduite de distribution (m)	9 813	413 827,23	249 801,02
	Branchements individuels (unité)	182	148 100,18	98 079,04
	Branchements collectifs (unité)	4	2 839,74	1 816,07
	Conduite d'immeubles (unité)	5	2 350,02	1 493,07
	Conduites montantes (unité)	5	7 087,82	4 502,87
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>574 204,99</b>	<b>355 692,07</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	9 697
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>9 697</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	9 697
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>9 697</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	161
consommation (MWh)	6 150
Recettes d'acheminement (k€ ht)	64 541

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	3	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	2	Les raccordements	3
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

**OIRY (51413)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 07/07/2010

INVENTAIRE DU PATRIMOINE					
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)	
8 768	Conduite de distribution (m)	8 953	371 524,77	295 917,29	
	Branchements individuels (unité)	80	72 745,57	60 829,27	
	Branchements collectifs (unité)	2	1 218,22	916,55	
	Conduite d'immeubles (unité)	2	1 007,31	757,83	
	Conduites montantes (unité)	2	3 038,11	2 285,51	
	Matériels de détente (unité)				
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )				
	Autres (€)				
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>449 533,98</b>	<b>360 706,45</b>	

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	8 768
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>8 768</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	8 768
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>8 768</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	89
consommation (MWh)	2 259
Recettes d'acheminement (k€ ht)	27 415

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	2	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	1
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	1	Autres	-

**ORMES (51418)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 15/06/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
989	Conduite de distribution (m)	934	102 424,73	92 182,21
	Branchements individuels (unité)	8	12 609,16	12 147,59
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>115 033,89</b>	<b>104 329,80</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	989
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>989</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	989
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>989</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	7
consommation (MWh)	758
Recettes d'acheminement (k€ ht)	6 401

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-



**PLIVOT (51434)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
8 502	Conduite de distribution (m)	8 565	355 415,69	241 821,39
	Branchements individuels (unité)	151	129 003,74	96 494,90
	Branchements collectifs (unité)	2	1 205,80	893,96
	Conduite d'immeubles (unité)	2	997,04	739,23
	Conduites montantes (unité)	2	3 007,15	2 229,62
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>489 629,42</b>	<b>342 179,10</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	8 396
Acier	106
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>8 502</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	8 502
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>8 502</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	140
consommation (MWh)	3 415
Recettes d'acheminement (k€ ht)	42 152

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	2	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

**PUISIEULX (51450)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
3 932,2	Conduite de distribution (m)	3 872	192 554,48	147 372,75
	Branchements individuels (unité)	89	50 467,39	41 966,66
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>243 021,87</b>	<b>189 339,41</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	3 520,2
Acier	412
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>3 932,2</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	3 520,2
Conduite MPC	412
<b>Total</b>	<b>3 932,2</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	49
consommation (MWh)	1 067
Recettes d'acheminement (k€ ht)	13 518

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	1
Nbre d'appels pour dépannage gaz	4	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'utilisateurs coupés	-	Autres	-

**SAINT JUST SAUVAGE (51492)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
13 887	Conduite de distribution (m)	13 714	461 900,01	242 166,33
	Branchements individuels (unité)	340	216 340,03	148 466,71
	Branchements collectifs (unité)	3	1 341,69	851,62
	Conduite d'immeubles (unité)	3	1 105,37	696,82
	Conduites montantes (unité)	3	3 333,86	2 101,93
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>684 020,96</b>	<b>394 283,41</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	13 887
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>13 887</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	13 887
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>13 887</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	413
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	23

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	294
consommation (MWh)	5 799
Recettes d'acheminement (k€ ht)	76 023

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	n c	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	n c	Les raccordements	-
		Les Postes	1
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	1

**SAINT LEONARD (51493)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
2 741,2	Conduite de distribution (m)	2 790	137 590,79	40 724,27
	Branchements individuels (unité)	26	12 602,64	7 737,17
	Branchements collectifs (unité)	1	644,94	494,38
	Conduite d'immeubles (unité)	2	533,29	397,13
	Conduites montantes (unité)	2	1 608,42	1 198,00
	Matériels de détente (unité)	2	11 877,21	4 796,87
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>164 857,29</b>	<b>55 347,82</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	596
Acier	2 145,2
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>2 741,2</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	596
Conduite MPC	2 145,2
<b>Total</b>	<b>2 741,2</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	20
consommation (MWh)	8 029
Recettes d'acheminement (k€ ht)	47 083

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'utilisateurs coupés	-	Autres	-

**SEZANNE (51535)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
34 158,8	Conduite de distribution (m)	33 958	1 626 555,49	919 227,91
	Branchements individuels (unité)	1 609	1 004 230,88	614 945,57
	Branchements collectifs (unité)	118	111 797,52	63 273,88
	Conduite d'immeubles (unité)	125	83 823,62	41 541,80
	Conduites montantes (unité)	128	249 027,24	122 259,13
	Matériels de détente (unité)	3	139 096,66	121 892,17
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )	27	304,90	304,90
	Autres (€)		77 846,16	32 791,95
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>3 292 682,47</b>	<b>1 916 237,31</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	19 049,1
Acier	14 522,5
Fonte ductile	587,2
<b>Total</b>	<b>34 158,8</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	1 792,4
Conduite MPB	31 257,9
Conduite MPC	1 108,5
<b>Total</b>	<b>34 158,8</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	75
Renouvellement (m)	53
Abandon (m)	47
Les branchements	7

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	1 855
consommation (MWh)	69 207
Recettes d'acheminement (k€ ht)	661 877

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	23	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	34	Les raccordements	9
		Les Postes	2
Nombre d'utilisateurs coupés	5	Autres	2

**TAISSY (51562)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
13 271,9	Conduite de distribution (m)	13 343	543 005,11	277 166,28
	Branchements individuels (unité)	728	686 013,11	485 569,75
	Branchements collectifs (unité)	6	5 301,76	3 885,12
	Conduite d'immeubles (unité)	5	1 918,97	1 020,70
	Conduites montantes (unité)	14	9 350,23	6 208,83
	Matériels de détente (unité)	2	10 466,30	3 496,02
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>1 256 055,48</b>	<b>777 346,70</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	7 442
Acier	5 849,9
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>13 291,9</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	12 958,9
Conduite MPC	313
<b>Total</b>	<b>13 271,9</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	3

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	696
consommation (MWh)	16 841
Recettes d'acheminement (k€ ht)	206 096

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	11	Les réseaux	1
Nbre d'appels pour dépannage gaz	6	Les raccordements	7
		Les Postes	2
Nombre d'usagers coupés	4	Autres	1

**TRIGNY (51582)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 07/07/2010

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
6 284	Conduite de distribution (m)	6 278	407 884,43	277 062,48
	Branchements individuels (unité)	101	71 622,80	51 291,65
	Branchements collectifs (unité)	3	1 652,38	1 008,63
	Conduite d'immeubles (unité)	3	1 365,33	834,23
	Conduites montantes (unité)	3	4 117,91	2 516,06
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>486 642,85</b>	<b>332 713,05</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	5 118
Acier	1 166
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>6 284</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	6 284
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>6 284</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	104
consommation (MWh)	2 895
Recettes d'acheminement (k€ ht)	33 689

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

**VANDEUIL (51591)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 15/06/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE					
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)	
404,3	Conduite de distribution (m)	429	24 710,72	15 373,41	
	Branchements individuels (unité)	21	13 088,60	7 521,65	
	Branchements collectifs (unité)	1	143,32	109,73	
	Conduite d'immeubles (unité)	1	118,51	90,75	
	Conduites montantes (unité)	1	357,43	273,63	
	Matériels de détente (unité)				
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )				
	Autres (€)				
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>38 418,58</b>	<b>23 369,17</b>	

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	404,3
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>404,3</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	404,3
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>404,3</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	20
consommation (MWh)	3 083
Recettes d'acheminement (k€ ht)	20 158

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'utilisateurs coupés	-	Autres	-



**VERZY (51614)**

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 13/12/2010

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur d'actif net (€)
9 471,6	Conduite de distribution (m)	9 572	505 352,10	299 451,89
	Branchements individuels (unité)	227	194 867,86	137 077,18
	Branchements collectifs (unité)	7	8 853,36	6 660,39
	Conduite d'immeubles (unité)	8	8 418,37	6 539,69
	Conduites montantes (unité)	9	18 580,13	13 443,27
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m <sup>2</sup> )			
	Autres (€)			
	<b>TOTAL (€)</b>		<b>736 071,82</b>	<b>463 172,42</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Type de matériau	Quantité
Poliéthylène	9 471,6
Acier	
Fonte ductile	
<b>Total</b>	<b>9 471,6</b>

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU (m)	
Pression	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	9 471,6
Conduite MPC	
<b>Total</b>	<b>9 471,6</b>

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	3

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	246
consommation (MWh)	7 353
Recettes d'acheminement (k€ ht)	83 346

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU EN 2013			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	-
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-





**Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne**  
tél : 03 26 64 13 22 - fax : 03 26 64 95 68 - [www.siem51.fr](http://www.siem51.fr)

